



REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES

MINISTERE DE L'ELEVAGE

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE L'ELEVAGE**

(SDDEL 2013-2035)

PLAN D'ACTION -2013-2015



Mai 2013

Sommaire

LISTE DES SIGLES	4
I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES OPERATIONNELLES	7
I.1. Chaîne des résultats des effets, des produits et des activités	7
I.2. Programmes et activités prioritaires	23
I.3. Cadre logique du plan d'action opérationnel	50
II. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	56
II.1. Dispositif institutionnel	56
II.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes	57
II.3. Modalités de mobilisation des ressources financières	58
II.4. Dispositif de suivi et d'évaluation	58
II.5. Hypothèses et risques	59
III. FINANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS	59
IV. MESURES D' ACCOMPAGNEMENT	61
V. RISQUES	65
ANNEXES	66
Annexe 1 : Bibliographie citée	66
Annexe 2 : Bibliographie consultée	67
Annexe 3 : Valeurs initiales et valeurs cibles des indicateurs	70

Table des illustrations

TABLEAU 2: CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION OPERATIONNEL.....	51
SCHEMA 1 : ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L'ÉLEVAGE	56
TABLEAU 4: COUTS ESTIMATIFS DU PLAN D'ACTION 2013-2015 (EN MILLIERS DE FCFA)	60
TABLEAU 3 (ANNEXE) : VALEURS INITIALES ET VALEURS CIBLES DES INDICATEURS DU PLAN D'ACTION.....	70

Liste des sigles

APE	Accord de Partenariat Économique
ARIMEL	Programme d'Appui au Renforcement Institutionnel du Ministère de l'Élevage
BAGRI	Banque Agricole
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CTB	Coopération Technique Belge
ECOWAP	Politique Agricole Commune de la CEDEAO
FOSEL	Fonds de Sécurisation de l'Élevage
HC3N	Haut Commissariat à l'initiative 3N
i3N	Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IMF	Institution de Micro Finance
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
LANA	Laboratoire National de Nutrition et d'alimentation Animale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le Développement
ONG/AD	Organisations Non Gouvernementales/Associations de Développement
OP	Organisation des Producteurs
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement l'Agriculture Africaine
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PIE	Programme d'investissement de l'État
PNA	Plan National d'Investissement Agricole
PNAG/BL	Programme National d'Amélioration Génétique en Bovin Lait (WAAPP)
PPP	Partenariat entre le service Public et le Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDDCI	Stratégie pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SG	Secrétaire Général
UA	Union Africaine
UBT	Unité de Bétail Tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Résumé

Le Ministère en charge de l'Élevage a conçu une stratégie couvrant la période (2013-2035), incluant des perspectives d'orientation à même de mieux exploiter le potentiel animal, c'est-à-dire d'améliorer la santé de son cheptel, son niveau de production et la valorisation de ses productions, tant en quantité qu'en qualité. Par ailleurs, l'intégration du Niger aux ensembles sous régionaux (CEDEAO, UEMOA) implique des actions concertées en termes de transhumance, de contrôle sanitaire des animaux et de fiscalisation. De plus l'intégration exige une certaine harmonisation de présentation des budgets d'investissements. Le plan d'action prend en compte ces différents impératifs.

Les enjeux et défis de l'élevage sont pluriels et généralement assez bien connus. La mobilisation de tous les acteurs du développement de l'élevage (producteurs et leurs représentants, acteurs intermédiaires des filières, commerçants exportateurs) doit être effective pour amorcer durant cette première étape le changement souhaité. En tenant compte des directives actuelles, le présent plan d'action priorise la sécurisation des systèmes de production en vue d'une augmentation significative et rapide des productions animales dans un court terme (2013- 2015) et pour sa mise en œuvre, trois axes stratégiques sont retenus. Il s'agit d'abord d'améliorer la santé animale et de garantir la qualité des denrées et des produits issus de l'élevage. Pour cela, le renforcement de la capacité du Ministère et de ses démembrements dans leur mission de service public devra être couplé à un partenariat durable avec les vétérinaires privés et les autres acteurs qui contribuent à la santé animale (les institutions de recherche, par exemple). Progressivement, le Niger doit répondre aux normes internationales en matière de santé animale, selon les directives partagées de l'Organisation internationale de la santé animale.

Il s'agit ensuite d'assurer une production animale conséquente et une valorisation correcte des produits. Cet axe privilégie une gestion durable des espaces pastoraux afin que l'accès aux ressources naturelles (pâturages et eau), soit sécurisé. Il doit également accompagner la modernisation des élevages familiaux ainsi qu'appuyer la commercialisation des produits en vue d'une meilleure rémunération en faveur des producteurs. Le développement de fermes avicoles et laitières est également envisagé en proximité des centres urbains. La maîtrise de la transformation des productions animales et l'accès aux sous produits agro industriels doit permettre une sécurisation de l'élevage national et des unités de production en voie d'intensification.

Le troisième axe concerne le pilotage et la gouvernance du Ministère. Compte tenu de la complexité de sa mission et de sa position centrale vis-à-vis des différents réseaux d'acteurs, le Ministère doit améliorer son organisation. Cela passe par une meilleure gestion des ressources humaines (recrutements, plan de carrières, formations), une allocation optimale des moyens de travail (logistique, équipement, carburant, fournitures et consommables, etc.), une communication interne et externe efficace et une gestion axée sur les résultats.

Dix-neuf produits et cinquante trois activités sont définis et doivent être développés. La synergie à travers une bonne gouvernance doit être effective afin de mettre en œuvre le plan d'action pour cette première étape (2013-2015) axée sur les capacités productives des différents modes d'élevage.

En somme, la SDDE une fois adoptée sera mise en œuvre selon le présent plan structuré en deux grandes parties : (i) les orientations stratégiques opérationnelles et (ii) le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

I. Orientations stratégiques opérationnelles

I.1. Chaîne des résultats des effets, des produits et des activités

L'impact recherché par la stratégie du développement durable de l'élevage est : « l'élevage est développé durablement pour une amélioration de la sécurité alimentaire, des revenus des producteurs et de leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles ».

Globalement la stratégie doit atteindre les trois effets généraux escomptés suivants : 1) La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées ; 2) Les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées ; 3) Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé.

Pour la mise en œuvre de la stratégie, ces effets généraux doivent être atteints à partir de dix (10) effets spécifiques suivants :

- Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire ;
- Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit ;
- Les systèmes de productions animales sont sécurisés ;
- Les systèmes de productions animales sont renforcés Les systèmes de productions animales sont modernisés ;
- Les capacités de valorisation, de transformation et de commercialisation sont renforcées ;
- Les mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences sont efficaces ;
- L'environnement juridique, réglementaire et fiscal est favorable au développement des filières animales ;
- Le Plan d'investissement du sous-secteur est financé ;
- Les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de l'Elevage sont renforcées ;
- Les capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Elevage sont renforcées.

La chaîne des résultats de la stratégie s'établit comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1: Chaîne des résultats et priorité d'interventions

Impact recherché : « L'élevage est développé durablement pour une amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs et de leur résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles ».

Les cellules de couleur violette correspondent à un niveau prioritaire

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N	
EG1. La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées	ES1. Le cheptel est sécurisé sur le plan sanitaire	P 1. La couverture sanitaire du bétail est assurée	A1.1	Assurer la communication interne et externe					
			A1.2	Lutter contre les maladies animales					
			A1.3	Mener des actions de seromonitoring des campagnes de vaccinations					
			A1.4	Promouvoir l'installation de Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP)				3N.A1.3.6.7	
			A1.5	Renforcer les mandats sanitaires					
			A1.6	Augmenter la capacité d'approvisionnement et de contrôle des produits vétérinaires					
		P2. Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales est renforcé	A2.1	Elaborer la carte pathologique du Niger					
			A2.2	Renforcer les dispositifs de lutte contre les principales maladies du cheptel					3N.A1.3.6.5
			A2.3	Créer une antenne de LABOCEL à Diffa					
			A2.4	Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des					

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
				maladies et réponse rapide (communication, contrôle et éradication)				
			A2.5	Mettre en place une unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au niveau du LABOCEL				
			A2.6	Mettre en place un système de management qualité du LABOCEL				
		P3. La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	A3.1	Renforcer les capacités du LABOCEL pour la production de vaccins aviaires				
			A3.2	Appuyer la vaccination contre les principales maladies des volailles				
		ES2. Le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux est réduit	P4. La lutte contre les principales zoonoses est renforcée	A4.1	Effectuer une analyse des risques des produits et denrées d'origine animales et promouvoir l'assurance qualité du LABOCEL			
	A4.2			Assurer la quarantaine et la sécurité sanitaire aux frontières				
	A4.3			Relancer le dispositif de l'inspection ante mortem				
	A4.4			Elaborer des programmes conjoints de lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et brucellose				
	P5. L'hygiène des denrées animales et des aliments		A5.1	Mettre en place une équipe dédiée à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale (lait, viande, œufs, poisson, miel...) y compris les résidus				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
		d'origine animale est assurée	A5.2	Mettre en place une équipe dédiée de l'inspection de la chaîne de distribution des produits vétérinaires (médicaments, vaccins...) y compris la qualité				
			A5.3	Effectuer un inventaire des établissements de production, de transformation, d'entreposage, de commercialisation, et les moyens de transport des DAOA				
			A5.4	Effectuer les missions d'Inspection des établissements de production, de transformation, d'entreposage, de commercialisation, ainsi que des moyens de transport des DAOA				
			A5.5	Doter les services de Contrôle en équipements et moyens de contrôle et répression de la fraude				
EG2. Les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées	ES3. Les systèmes de productions animales sont sécurisés	P6. Les capacités productives des terres pastorales sont accrues et gérées durablement	A6.1	Aménager et Sécuriser les espaces pastoraux (foncier pastoral)				
			A6.2	Vulgariser la loi sur le pastoralisme				3N.A1.3.6.4
		P7. La disponibilité et l'accès aux ressources pastorales, sont accrues	A7.1	Valoriser les résidus des cultures				
			A7.2	Sécuriser l'exploitation des pâturages				
			A7.3	Promouvoir les cultures fourragères				
			A7.4	Assurer le suivi de la campagne pastorale				3N.A1.3.6.2

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
			A7.5	Favoriser la création d'une centrale d'approvisionnement en intrants zoo vétérinaires				
			A7.6	Créer des centrales d'Approvisionnement en aliments bétail de 200 tonnes chacune				
			A7.7	Promouvoir les Banques d'Aliments Bétail (BAB)				3N.A1.3.6.1
	ES4. Les systèmes de productions animales sont renforcés	P8. Les races animales locales sont améliorées	A8.1	Préserver et Améliorer les races locales				3N.A1.3.6.15
			A8.2	Réhabiliter les centres avicoles de Dosso et Mirriah				
			A8.3	Créer un ranch de 800 dromadaires de race manga (roux de gouré) dans la région d'Agadez				
		P9. Les bonnes pratiques d'Elevage et l'Intensification des productions sont promues	A9.1	Installer les fermes modernes d'élevage				3N.A1.3.6.12
			A9.2	Promouvoir des fermes avicoles				
			A9.3	Mettre en place les unités de 'petit élevage familial'				3N.A1.3.6.16
			A9.4	Installer des Unités de pintades Galor				
			A9.5	Poules locales				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
			A9.6	Installer des Unités d'embouche bovine				
			A9.7	Installer des Unités d'embouche ovine				
			A9.8	Installer des Unités d'élevage ovin naisseur				
			A9.9	Recapitaliser des familles démunies en cheptel				
			A9.10	Promouvoir la domestication de la faune				
			A9.11	Réhabiliter le centre de formation des jeunes de Maradi				3N.A1.3.6.17
	ES5. Les capacités de valorisation, de transformation et de commercialisation des produits animaux sont renforcées	P10. Les capacités de transformation des produits animaux sont accrues	A10.1	Moderniser les outils de production				3N.A2.5.9.1
			A10.2	Soutenir la création d'unités de transformation et de conservation des produits agropastoraux et halieutiques				
			A10.3	Apporter l'appui/conseil aux transformateurs des produits agropastoraux et halieutiques				3N.A2.5.10.1
			A10.4	Renforcer la recherche/vulgarisation				3N.A2.5.10.3
			A10.5	Améliorer les systèmes de gestion des unités				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
				agroalimentaires				
			A10.6	Appuyer la création de nouvelles unités UAB				
			A10.7	Installer les mini laiteries péri- urbaines				3N.A1.3.6.13
			A10.8	Mener des actions de sensibilisation pour améliorer l'exploitation du cheptel				
			A10.9	Renforcer les capacités organisationnelles des producteurs laitiers périurbains				
			A10.10	Assurer l'Ouverture d'une ligne de crédit aux producteurs laitiers périurbains				
			A10.11	Intégrer la démarche qualité dans les industries animales				
			A10.12	Créer un label viande rouge pour les "Marchés de Niche", du "Kilichi" et du fromage du Niger				
			A10.13	Appuyer la création d'une unité de fabrication moderne du kilichi				
			A10.14	Appui à la protection des produits origines Niger« Peau de la Chèvre Rousse de Maradi» & "KILICHI"				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N	
			A10.15	Effectuer un Test de vente d'animaux au poids					
			A10.16	Acquérir l'équipement de camions isothermes ou frigorifiques					
			A10.17	Appuyer les grandes manifestations relatives au sous secteur (les journées mondiales nationales, cure salée)					
		P11. Des infrastructures de marché sont réalisées	A11.1	Relancer la construction du nouvel abattoir de Niamey					
			A11.2	Réhabiliter les abattoirs frigorifiques de Tahoua, Maradi, Zinder et Niamey					
			A11.3	Construire de nouveaux Abattoirs modernes le long de la frontière avec le Nigeria et à Agadez					
			A11.4	Equiper l'abattoir de Tillabéry					
			A11.5	Réhabiliter les marchés					3N.A2.5.11.1
			A11.6	Construire les marchés à bétail (MAB)					3N.A2.5.11.2
			A11.7	Construire des aires d'abattage					

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N	
			A11.8	Réhabiliter des aires d'abattage					
			A11.9	Construire des abattoirs de volaille (AV)					
			A11.10	Créer de tanneries					
			A11.11	Créer les infrastructures de conservation				3N.A2.5.11.3	
			A11.12	Construire les comptoirs de commercialisation				3N.A2.5.11.4	
			A11.13	Favoriser la création d'une centrale d'approvisionnement en intrants zoo vétérinaires					
			A11.14	Construire des Boutiques d'intrants zootechniques (BIZ)					
		P12. Le transport des animaux et des produits de l'élevage est mieux assuré	A12.1	Appuyer l'installation des sociétés privées de transport des produits de l'élevage					
			A12.2	Vulgariser les textes règlementant le commerce et le transport des produits de l'élevage					
			A12.3	Construire les pistes de desserte					3N.A2.5.12.1
			A12.4	Organiser le circuit de transport des produits					

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
	ES6. Les mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences sont efficaces	P13. Les systèmes d'information sur les crises et catastrophes naturelles en milieu pastoral sont efficaces	A12.5	Favoriser l'accès aux infrastructures et équipements de conservation				3N.A2.5.12.2
			A13.1	Appuyer les capacités des communes et communautés dans la prévention et la gestion de crises				3N.A3.6.13.1
			A13.2	Actualiser et décentraliser le dispositif national de collecte de données				
			A13.3	Renforcer le dispositif de suivi de la situation pastorale				
			A13.4	Contribuer au renforcement des capacités des comités de gestion de crises (régions, départements et communes)				
			A13.5	Organiser des voyages d'Echanges				
			A13.6	Renforcer les systèmes d'information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale et sur la vulnérabilité aux catastrophes naturelles des éleveurs				
			A13.7	Créer le stock national de réserve d'aliments pour le bétail				3N.A3.6.13.7
			A13.8	Mettre en place un fonds de déstockage stratégique des animaux				3N.A3.6.13.8
			A13.9	Faciliter l'approvisionnement des ménages en aliment				3N.A3.7.14.1
A13.10	Soutenir les ménages vulnérables par le petit élevage				3N.A3.7.14.2			

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
			A13.11	Soutenir les ménages vulnérables par le cash transfert				3N.A3.7.14.3
			A13.12	Soutenir les ménages vulnérables par le Food for work				3N.A3.7.14.4
			A13.13	Soutenir les ménages vulnérables par la création des AGR				3N.A3.7.14.5
		P14. La coordination et le management du dispositif de recherche et d'appui conseils sont mieux assurés	A14.1	Renforcer la contribution des services de l'élevage au dispositif d'intervention et de gestion des crises ou de catastrophes naturelles				
			A14.2	Renforcer la participation des services d'Elevage au dispositif d'intervention				
			A14.3	Organiser des réunions de coordination et d'information				
			A14.4	Renforcer les cadres de concertation pluri acteurs				
		P15. Un observatoire Pastoral fonctionnel est mis en place	A15.1	Elaborer les textes portant création et fonctionnement de l'observatoire pastoral				
			A15.2	Elaborer les outils de l'observatoire				
			A15.3	Organiser des Campagnes d'information et de Formation				
			A15.4	Mettre en place le Réseau des compétences				
			A15.5	Appuyer le SIPSA				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
			A15.6	Organiser des ateliers/conférences/publications				
EG3. Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé	ES7. L'environnement juridique, réglementaire et fiscal est favorable au développement des filières animales	P16. Les mesures permettant la création d'un environnement favorable au développement des filières animales sont mises en œuvre	A16.1	Faciliter l'accès des acteurs au crédit				
			A16.2	Prendre des mesures favorables à la professionnalisation des acteurs des filières animales				
			A16.3	Renforcer la fluidité des échanges commerciaux nationaux et transfrontaliers				
	ES8. Le Plan d'investissement du sous-secteur est financé	P17. Les ressources financières publiques sont accrues et mobilisées en faveur de l'élevage	A17.1	Accroître les budgets de fonctionnement et d'interventions des Services et Institutions publiques de l'élevage				
			A17.2	Mobiliser les ressources des Collectivités territoriales				
			A17.3	Renforcer le Fonds de Sécurisation de l'Élevage (FOSEL)				3N.A4.8.15.3
			A17.4	Elaborer des dossiers de programmes et projets à négocier avec les PTF				
			A17.5	Réaliser des études spécifiques				3N.A4.8.16.1
	A17.6	Mettre en place un fonds de garantie d'emprunt						

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
		P18. Les ressources financières privées sont mobilisées	A18.1	Améliorer l'accès des acteurs aux financements des SFD, BAGRI et IB				3N.A4.8.15.2
			A18.2	Développer le partenariat public privé pour les investissements structurants				
	ES9. Les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de l'élevage sont renforcées	P19. Les capacités d'intervention des institutions publiques et privées de recherche et d'appui- conseil sont renforcées.	A19.1	Capitaliser et vulgariser les innovations dans le domaine de l'élevage				
			A19.2	Créer et rendre opérationnel le Centre de spécialisation en élevage				
			A19.3	Soutenir l'INRAN, IPDR KOLLO et l'Université de Niamey à diversifier la recherche de technologies innovantes				
			A19.4	Organiser des voyages d'échanges				
			A19.5	Promouvoir la formation professionnelle et le renforcement des capacités à tous les niveaux				
			A19.6	Renforcer les capacités des organisations socioprofessionnelles de l'élevage à rendre des prestations adaptées aux réalités				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
			A19.7	Renforcer la capacité d'action des ONG de développement et des Associations Humanitaires intervenant dans le développement rural et la sécurité alimentaire				
			A19.8	Superviser et inspecter les services techniques et les Institutions spécialisées du Ministère de l'Elevage				
		P20. Le Ministère est doté d'un mécanisme de suivi des activités et d'un système de gestion axée sur les résultats	A20.1	Informier et mobiliser les populations et les parties prenantes				
			A20.2	Compléter, diffuser et appliquer les textes réglementaires				
			A20.3	Mettre en place un dispositif de suivi évaluation opérationnel				
			A20.4	Mettre en cohérence les systèmes sectoriels de suivi évaluation				3N.A4.9.19.1
			A20.5	Réviser le statut particulier du personnel de l'élevage				
		P21. La capacité de collecte et de traitement des données statistiques sur l'élevage est assurée	A21.1	Maîtriser les statistiques d'élevage				
			A21.2	Assurer le contrôle des marchés à bétail et la collecte des données statistiques				
		P22. Un cadre de concertation et d'échanges de tous les acteurs du sous-secteur est mis en place	A22.1	Mettre en place un système de gouvernance transparente, participative et inclusive				
			A22.2	Rendre opérationnel le cadre de concertation du sous-secteur élevage				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
	ES10. Les capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Elevage sont renforcées	P23. Les connaissances et les compétences sur les filières animales et la sécurité alimentaire sont renforcées	A23.1	Appuyer la recherche scientifique et technique dans les domaines de l'élevage et des industries animales				
			A23.2	Assurer la formation professionnelle à tous les niveaux				
		P24. Les capacités d'intervention des agents d'Elevage sont renforcées	A24.1	Recruter des agents en quantité et en qualité				
			A24.2	Mettre en place et gérer une base de donnée pour une bonne gestion des Ressources Humaines (RH)				
			A24.3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation				
			A24.4	Définir les attributions des agents des services à tous les niveaux				
			A24.5	Assurer le contrôle et la supervision des services et agents				
			A24.6	Effectuer des missions d'audit technique				
			A24.7	Effectuer un Audit organisationnel				
			A24.8	Assurer un appui en logistique aux services (Kit: véhicule, moto)				

Effets généraux	Effets spécifiques	Produits	N°	ACTIONS	2013	2014	2015	Code 3 N
			A24.9	Assurer un bon fonctionnement des services de l'élevage				
		P25. Les services de l'Elevage sont construits, réhabilités, sécurisés et dotés d'équipements adéquats	A25.1	Construire des services de l'Elevage				
			A25.2	Réhabiliter les services de l'Elevage				
			A25.3	Electrifier les services d'élevage				
			A25.4	Sécuriser le patrimoine foncier de l'Elevage				
			A25.5	Construire les parcs couloirs de vaccination				3N.A1.3.6.8
			A25.6	Réhabilité les parcs couloirs de vaccination				
			A25.7	Réhabiliter et équiper le LABOCEL et ses antennes				
			A25.8	Réhabilitation et équipement des centres de multiplication de bétail (CMB)				
			A25.9	Renforcer les services vétérinaires par les communes				

I.2. Programmes et activités prioritaires

Les programmes, correspondent respectivement aux effets globaux (axes stratégiques spécifiques de la chaîne des résultats). Ainsi les principaux programmes sont les suivants :

Programme 1 : La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées

Programme 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales

Programme 3 : Création d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage

I.2.1. Axe 1 : La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées

Cet axe comprend deux (2) programmes qui couvrent : (i) la sécurisation du cheptel sur le plan sanitaire et (ii) la réduction du risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux.

I.2.1.1. PROGRAMME DE SÉCURISATION SANITAIRE DU CHEPTEL

La santé animale a constitué de tout temps un domaine prioritaire où l'État a investi des efforts considérables qui ont permis l'éradication de la peste bovine. Cependant, du fait des moyens limités de l'Etat et du contexte d'ajustement structurel, on a assisté à un désengagement progressif de l'Etat par rapport à certains aspects de la santé animale à partir des années 1990. La vaccination est devenue payante et l'instauration des mandats sanitaires ainsi que l'ouverture des pharmacies, dépôts et cabinets vétérinaires privés ont marqué davantage le retrait de l'Etat.

Le problème majeur de cette privatisation est la faible capacité d'intervention des privés, liée à l'absence d'une politique de financement et de promotion du secteur privé en matière de santé animale. Cela s'est traduit par un mauvais approvisionnement en produits vétérinaires et des réseaux de distribution faibles.

Cette situation s'est empirée par la léthargie du Laboratoire vétérinaire due à la vétusté des équipements, à l'insuffisance des allocations budgétaires, mais également à l'insuffisance du personnel cadre spécialisé

Les maladies pseudo-hydro-telluriques qui sévissent à l'état enzootique ou sporadique font l'objet d'interventions plus ou moins régulières. Les soins individuels et les traitements curatifs ainsi que la couverture sanitaire des autres espèces ont toujours été très limités.

La pseudo peste aviaire suivie de la variole, de la spirochètose, la typhose, le choléra, les parasitoses internes dont les téniasis, les trichomonas et les coccidioses, font payer un lourd tribut à la volaille en élevage traditionnel.

a) Objectif

L'objectif est d'assurer la sécurité sanitaire du cheptel à travers : (i) La bonne couverture sanitaire du bétail, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales et (iii) la bonne couverture sanitaire de la volaille.

b) cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont :

- les éleveurs ;
- les associations d'éleveurs,
- les services vétérinaires publics ;
- les vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale ;

c) Stratégie de mise en œuvre

L'amélioration de la situation sanitaire du cheptel portera sur la prévention, la surveillance et les soins curatifs des animaux :

- une attention particulière sera portée sur la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, les hémoparasitoses et les parasitoses internes et externes.
- pour la volaille, l'accent sera mis sur la vaccination contre la maladie de Newcastle et les déparasitages.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- la couverture sanitaire du cheptel est assurée à 80%,
- le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales est renforcé,
- la couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée.

e) Sous programmes

Sous programme 1: Renforcement de la lutte contre les maladies contagieuses

Les activités majeures sont :

- assurer la communication interne et externe ;
- lutter contre les maladies animales ;
- mener des actions de seromonitoring des campagnes de vaccinations ;
- promouvoir l'installation de Services Vétérinaires Privés de Proximité (SVPP) ;
- Renforcer les mandats sanitaires ;
- augmenter la capacité d'approvisionnement et de contrôle des produits vétérinaires.

Moyens :

Diffusion des textes législatifs et réglementaires relatifs à la santé animale ;

Augmentation du budget alloué à la santé animale;
Renforcement de la coopération régionale et multilatérale.

Acteurs

Les principaux acteurs sont :

- les producteurs et leur OP ;
- les services centraux et déconcentrés en charge de la santé animale ;
- les vétérinaires privés ;
- les para-vétérinaires et auxiliaires de santé animale ;
- les Instituts de recherches vétérinaires.

Sous programme 2 : Renforcement du dispositif de surveillance épidémiologique des maladies animales

Activités majeures

Il s'agira de :

- Elaborer la carte pathologique du Niger ;
- Renforcer les dispositifs de lutte contre les principales maladies du cheptel ;
- Créer une antenne de LABOCEL à Diffa ;
- Redynamiser le réseau de surveillance épidémiologique pour une détection précoce des maladies et réponse rapide ;
- Mettre en place une unité d'analyse microbiologique des denrées alimentaires d'origine animale au niveau du LABOCEL ;
- Mettre en place un système de management qualité du LABOCEL.

Moyens :

Diffusion des textes législatifs et réglementaires relatifs à la santé animale ;
Augmentation du budget alloué à la santé animale;
Renforcement de la coopération régionale et multilatérale.

Acteurs

Les principaux sont :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- l'autorité vétérinaire internationale (OIE) ;
- les producteurs et leur OP ;
- les instituts de recherches.

Sous-programme 3 : Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel aviaire

Activités majeures

Il s'agira de :

- Renforcer les capacités du LABOCEL pour la production de vaccins aviaires ;
- Appuyer la vaccination contre les principales maladies des volailles.

Moyens :

- Diffusion des textes législatifs et règlementaires relatifs à la santé animale ;
- Augmentation du budget alloué à la santé animale;
- Renforcement de la coopération régionale et multilatérale.

Acteurs

Ce sont :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- les vétérinaires privés ;
- les institutions de recherches ;
- les aviculteurs modernes.

I.2.1.2. PROGRAMME DE RÉDUCTION DU RISQUE SANITAIRE LIÉ À LA CONSOMMATION DES PRODUITS ANIMAUX.

Le rôle des services vétérinaires est de contribuer à la productivité du cheptel en protégeant la santé des animaux, afin de participer à la sécurité alimentaire et surtout à la lutte contre les zoonoses et les affections transmises par les denrées animales.

Pour réduire le risque sanitaire, le renforcement de la santé publique vétérinaire sera axé sur le contrôle de l'hygiène des locaux, du personnel, du matériel et de l'environnement dans les exploitations et les unités de transformation (abattoirs et autres établissements de préparation des produits animaux).

Le contrôle s'étendra à la restauration collective (cantines publiques, restaurants), les marchés et les foires. Il concernera surtout l'inspection de salubrité des produits animaux (viande, lait en particulier) et aussi les produits apicoles et piscicoles partout où ces denrées sont produites, stockées et commercialisées.

a) Objectif

L'objectif est de réduire le risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux à travers : (i) La lutte contre les principales zoonoses et (ii) le contrôle de l'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale.

b) Cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont :

- les consommateurs;
- les services vétérinaires publics;
- les vétérinaires privés et auxiliaires de santé animale;
- les unités de transformation des denrées d'origine animale.

c) Stratégie de mise en œuvre

Elle s'appuie sur :

- le renforcement du cadre institutionnel qui sera basé sur la création des Services officiels de Contrôle (SOC) avec un cadre national de coordination de la sécurité sanitaire des aliments, en relation avec les autres départements ministériels impliqués,
- la diffusion des textes législatifs et réglementaires,
- l'amélioration des capacités de diagnostic du LABOCEL,
- le renforcement du contrôle vétérinaire aux frontières ;
- le contrôle des médicaments et des résidus.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- La lutte contre les principales zoonoses est renforcée,
- L'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale est assurée.

e) Sous programmes

Sous programme 1: lutte contre les principales zoonoses

Activités majeures

Il s'agira de :

- Effectuer une analyse des risques des produits et denrées d'origine animales et promouvoir l'assurance qualité du LABOCEL,
- Assurer la quarantaine et la sécurité sanitaire aux frontières,
- Relancer le dispositif de l'inspection ante mortem,
- Elaborer des programmes conjoints de lutte contre la tuberculose humaine et animale, la rage et la brucellose.

Moyens

- Diffusion des textes législatifs et réglementaires relatifs aux zoonoses;
- Augmentation du budget alloué à la santé animale;
- Renforcement du dispositif de contrôle ;
- Renforcement de la coopération régionale et multilatérale.

Acteurs

Les principaux sont :

- l'autorité vétérinaire ;
- les forces de l'ordre et la justice ;
- les élus locaux.

Sous programme 2: Contrôle de l'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale

Activités majeures

Il s'agira essentiellement de :

- Mettre en place une équipe dédiée à l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale (lait, viande, œufs, poisson, miel...) y compris les résidus,
- Mettre en place une équipe dédiée de l'inspection de la chaîne de distribution des produits vétérinaires (médicaments, vaccins...) y compris la qualité,
- Effectuer un inventaire des établissements de production, de transformation, d'entreposage, de commercialisation, et les moyens de transport des DAOA,
- Effectuer les missions d'Inspection des établissements de production, de transformation, d'entreposage, de commercialisation, ainsi que des moyens de transport des DAOA,
- Doter les services de Contrôle en équipements et moyens de contrôle et répression de la fraude.

Moyens

- dispositif législatif et réglementaire national et communautaire ;
- dispositif réglementaire international ;
- Augmentation du budget alloué à la santé animale;
- Renforcement du dispositif de contrôle
- Renforcement de la coopération régionale et multilatérale

Acteurs

Les plus concernés sont :

- l'autorité vétérinaire nationale ;
- l'autorité vétérinaire internationale (OIE) ;
- le législateur,
- les éleveurs,
- les forces de l'ordre.

I.2.2. Axe 2 : Accroissement, diversification et valorisation des productions animales

Cet axe comporte quatre (4) programmes relatifs :(i) à la sécurisation et le développement de l'élevage pastoral, (ii) au renforcement et la modernisation des systèmes de productions animales, (iii) au renforcement des capacités des unités de production agro industrielle et agroalimentaires, (iv), à la construction des infrastructures de commercialisation des produits de l'élevage ; (v) et au mécanisme d'anticipation et de coordination des urgences.

I.2.2.1. PROGRAMME DE SÉCURISATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE PASTORAL

L'élevage pastoral, caractérisé par sa grande mobilité est le résultat d'une longue adaptation des sociétés à des conditions climatiques et écologiques difficiles marquées par une rareté des ressources naturelles (eau et pâturages). Les pâturages naturels assurent l'essentiel de l'alimentation des animaux. Aujourd'hui, ces pâturages, sous l'effet conjugué des facteurs climatiques, de la pression démographique et du surpâturage, se dégradent de plus en plus et sont exploités au-delà d'une productivité durable avec comme conséquences des déficits fourragers répétitifs (une année sur deux). Ce qui se traduit par une baisse des productions animales et une paupérisation des éleveurs. En plus, les éleveurs soucieux de la protection de l'environnement des terres arides, voient leur gestion de ces terres souvent menacée par des politiques peu appropriées et une farouche concurrence sur les ressources naturelles à l'origine des conflits parfois meurtriers.

Pour assurer un développement à la base de ces sociétés pastorales, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des politiques hardies qui malheureusement n'ont pas donné des résultats escomptés. En effet, la sécurisation des activités pastorales demeure encore une préoccupation majeure dans le contexte actuel caractérisé par la décentralisation.

a) Objectif

Ce programme vise l'élaboration progressive des schémas d'aménagements pastoraux afin de sécuriser les pâturages, de réhabiliter les parcours dégradés, de réaliser et de réhabiliter les points d'eau pastoraux et avec comme finalité l'accès des éleveurs aux ressources pastorales.

b) Cibles

Ce sont:

- les éleveurs
- Les associations d'éleveurs
- Les COFO
- Les communes

c) Stratégie

Il s'agit alors de mettre l'accent sur une gestion holistique, inclusive et concertée des ressources pastorales. Les efforts doivent être entrepris dans l'animation et la sensibilisation des acteurs à tous les niveaux. Pour ce faire une plus grande diffusion des textes juridiques en la matière de gestion des ressources pastorales et une meilleure implication de tous les acteurs dans leur application. Un accent sera également mis sur le développement des cultures fourragères.

d) Résultats attendus

- Les systèmes de productions animales sont sécurisés ;
- Les capacités productives des terres pastorales sont accrues et gérées durablement.
- La disponibilité et l'accès aux ressources pastorales, sont accrus.

e) Sous-programmes

Sous-programme 1: renforcement des capacités productives des terres pastorales et sécurisation des systèmes de production animale

Activités majeures

Deux activités majeures sont retenues dans ce sous-programme et consistent à i) aménager et Sécuriser les espaces pastoraux (foncier pastoral) et ii) à vulgariser la loi sur le pastoralisme.

De manière plus spécifique il s'agira de :

- Sécuriser et aménager les couloirs et espaces pastoraux ;
- Réhabiliter et exploiter les terres agricoles, sylvicoles et pastorales ;
- Appuyer la mise en place des COFOCOM et COFOB ;
- Appuyer l'élaboration des schémas d'aménagements fonciers (SAF) ;
- Mettre en Place des Système de Gestion efficace des aires et enclaves pastorales ;
- lutter contre les plantes envahissantes non apprêtées ;
- Réaliser des pare-feux de protection des pâturages ;
- vulgariser la loi sur le pastoralisme.

Moyens

Les moyens suivants seront mobilisés :

- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- Le financement des ONG
- Le partenariat Public Privé,
- les textes législatifs et réglementaires ;

Acteurs

- Les éleveurs
- Les associations d'éleveurs
- Les COFO
- Les communes

Sous-programme 2: Amélioration de la disponibilité et l'accès aux ressources pastorales

Activités majeures

Cinq (5) activités majeures concourent à la mise en œuvre de ce sous programme. Il s'agit de :

- Valoriser les résidus des cultures ;
- Sécuriser l'exploitation des pâturages ;
- Assurer le suivi de la campagne pastorale ;
- Créer une centrale d'approvisionnement en aliments bétail ;
- Promouvoir les Banques d'Aliments Bétail (BAB).

Moyens :

- les financements bilatéraux et multilatéraux;
- le budget national ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont principalement :

- les éleveurs
- Les associations d'éleveurs
- Les COFO
- Les communes

I.2.2.2. PROGRAMME DE RENFORCEMENT ET DE MODERNISATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ANIMALE

Les ressources génétiques animales domestiques sont importantes et diversifiées. Leur potentiel génétique est cependant insuffisamment valorisé du fait du mode d'élevage dominant et du non suivi des performances animales hors station ; ce cheptel riche et diversifié qui, mieux exploité pourrait satisfaire de manière significative, les besoins en protéines d'une population sans cesse croissante. En effet, les statistiques disponibles indiquent que malgré les programmes d'amélioration des productions animales mises en œuvre, le Niger est amené à combler les déficits en lait et produits laitiers par des importations massives de lait et produits laitiers pour assurer le fonctionnement régulier des unités laitières, Il convient dès lors et dans les perspectives de relance des exportations des produits animaux de jeter les bases d'une amélioration des performances de production des races locales .pour ce faire, Les actions à mettre en œuvre vont permettre nt d'améliorer le potentiel de production des races locales, intensifier les productions animales,, améliorer les bonnes pratiques d'élevage ,améliorer les connaissances et les compétences sur les filières animales et enfin de renforcer la liaison recherche vulgarisation. . Cela augmentera considérablement les revenus des producteurs et améliorera la sécurité alimentaire au Niger.

a) Objectif

Ce programme a pour objectif d'augmenter la disponibilité en produits animaux (lait, viande et œufs à travers l'intensification des productions animales et l'amélioration génétique des races locales qui met l'accent sur la préservation de la diversité biologique.

b) Cibles

Ce sont:

- les éleveurs vulnérables
- les unités industrielles
- Les associations d'éleveurs
- Les communes
- Les services vétérinaires publics et privés

c) Stratégie

La stratégie opérationnelle consiste à soutenir l'émergence de petits élevages plus performants, et des fermes laitières, dans une perspective de sécurité alimentaire. Dans cette perspective, l'État doit accompagner tous les producteurs intéressés par le progrès génétique et leur garantir l'accès aux paquets technologiques.

Aussi, l'amélioration génétique se fera selon les trois voies suivantes :

- **la sélection massale** : Elle consiste à choisir comme parents des générations suivantes dans une population d'une race donnée, les individus présentant les meilleures performances pour les critères d'évaluation retenus. L'évaluation peut être faite sur l'individu, sa descendance, son ascendance ou ses collatéraux ;
- **les croisements améliorateurs** : Il s'agit d'accoupler les meilleurs reproducteurs appartenant à des races différentes afin de profiter de l'effet hétérosis qui est le fait que la génération suivante acquiert des performances (identifiées et recherchées) supérieures à la moyenne des performances des parents qui ont été croisés ;
- **la multiplication en race pure** : Il s'agit d'introduire en dehors de l'aire d'origine des animaux vivants, des semences, des embryons, des œufs, de couvain, etc., en vue d'exploiter leurs aptitudes génétiques particulières.

d) Résultats attendus

Trois résultats sont attendus :

- Les races animales locales sont améliorées ;
- Les bonnes pratiques d'Élevage et l'intensification des productions sont promues ;
- Les expériences et innovations nationales sont partagées.

e) Sous programmes

Sous-programme 1 : Amélioration génétique des races locales

Activités majeures

Il s'agira de :

- Préserver et Améliorer les races locales
- Réhabiliter les centres avicoles de Dosso et Mirriah
- Créer un ranch de 800 dromadaires de race manga (roux de gouré) dans la région d'Agadez

Moyens:

- l'engagement des bénéficiaires ;
- une logistique efficace pour le transport, les enregistrements sur supports matériels et informatiques ;
- la gestion des informations (stratégie de communication) ;
- les inscriptions au budget national ;
- les partenariats avec les ONG et la recherche. ;
- les financements bilatéraux et multilatéraux
- Le partenariat Public Privé,

Acteurs

- les éleveurs
- Les associations d'éleveurs
- Les COFO
- Les communes
- Instituts de formation et de recherche
- Laboratoires vétérinaires
- Les CMB

Sous-programme 2 : Promotion des bonnes pratiques d'élevage et intensification des productions animales

Activités majeures

Il s'agit de :

- Installer les fermes modernes d'élevage
- Mettre en place les unités de 'petit élevage familial'
- Installer des Unités de pintades Galor
- Installer des Unités d'embouche bovine
- Installer des Unités d'embouche ovine
- Installer des Unités d'élevage ovin naisseur
- Recapitaliser des familles démunies en cheptel
- Expérimenter et vulgariser les cultures fourragères
- Promouvoir la domestication de la faune
- Réhabiliter les usines aliments du bétail de Niamey et Zinder
- Réhabiliter le centre de formation des jeunes de Maradi.

Moyens

- Guides de bonnes pratiques d'élevage ;
- Enquêtes sur la vulnérabilité des ménages ;
- budget national ;
- partenariats avec les ONG et la recherche. ;
- financements bilatéraux et multilatéraux ;
- Partenariat Public Privé.

Acteurs

- les éleveurs
- les ménages vulnérables
- les associations d'éleveurs, les ONG
- les COFO
- les communes
- les instituts de formation et de recherche
- les laboratoires vétérinaires.

I.2.2.3. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE VALORISATION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ANIMAUX

Malgré son important cheptel qui devait lui permettre d'avoir des avantages comparatifs importants, le Niger tire peu de profit de ses animaux.

La faiblesse des infrastructures et équipements de transformation, de transports et de commercialisation constituent un des importants goulots d'étranglement pour la mise en marché des animaux et produits animaux :

- la plupart des marchés à bétail, y compris les marchés frontaliers, ne sont pas sécurisés par des aménagements adéquats ;
- les abattoirs frigorifiques points de départ de l'exportation de la viande, ne répondent pas aux normes internationales requises ;
- le transport des animaux de commercialisation se fait au moyen de camions de marchandises non adaptés augmentant les risques de blessures et de mortalités au cours du voyage ;
- les infrastructures pour la préparation et la découpe des carcasses de volailles suivant les règles/normes de salubrité et d'hygiène, requises sont inexistantes.

a) Objectifs

Ce programme vise la valorisation des produits animaux ensuite l'amélioration de leur commercialisation aussi bien sur le marché national que le marché international.

Il s'agit de manière spécifique de contribuer à la création, ou à l'amélioration, d'unités de conservation et de transformation, industrielle ou semi artisanale des produits animaux à des échelles compatibles avec un approvisionnement suffisant et une facilité d'écoulement.

b) cibles

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont:

- les collectivités territoriales ;
- les professionnels et leurs organisations ;
- les opérateurs privés ;
- les éleveurs ;
- Les institutions de recherches ;
- Services techniques.

c) Stratégies

La stratégie de mise en œuvre du programme s'appuiera sur :

- la réalisation des ouvrages structurants ;
- l'acquisition des équipements adéquats ;
- la responsabilisation des communautés et collectivités territoriales ;
- la professionnalisation des acteurs des différentes filières ;
- le rapprochement de l'offre à la demande ;
- la rentabilisation optimale des investissements structurants.

Toutefois, l'installation d'unités agro industrielles et agro-alimentaires modernes sera envisagée après de sérieuses études d'opportunités afin d'attirer les financements privés (opérateurs et banques privés). Des études de marché seront nécessaires pour préciser la pertinence du choix géographique d'installation. L'État devra accompagner les opérateurs en vue d'attirer les micros entreprises locales et les investisseurs privés pour les infrastructures plus lourdes.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- Les capacités de production agro industrielle et agro-alimentaires sont renforcées
- les infrastructures de production, transformation et commercialisation sont réhabilitée et/ou créées ;
- les maillons « transformation » et « commercialisation » des filières sont mieux développés.
- les infrastructures de mise en marché sont bien gérées au profit des collectivités territoriales et des organisations professionnelles des filières animales ;
- les infrastructures de mise en marché sont mieux réparties en fonction de la demande ;
- les moyens de transports et de conservation des animaux et des produits animaux sont disponibles.

e) Sous-Programmes

Ce programme comporte trois sous programmes

Sous-programme 1. Accroissement des capacités de transformation des produits animaux

Le manque voire l'absence d'infrastructures de transformation des produits et denrées d'origine animale constitue un véritable handicap pour la mise en marché des produits animaux. Cette situation fait que les produits animaux ne sont pas compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux assez rémunérateurs. En plus très peu d'études ont été menées dans le domaine de la normalisation et la labellisation de certains produits qui font l'objet d'une demande importante à l'exportation. A cela il faut ajouter que les quelques unités industrielles laitières existantes peinent à satisfaire les besoins d'une population sans cesse croissante et les outils de production sont obsolètes. Des unités artisanales existent dans le pays sans aucun encadrement et suivi par les services vétérinaires publics et privés. Il convient dès lors de moderniser et renforcer les capacités de production des unités de production existante et faciliter l'installation de nouvelles unités dans les zones de production et faciliter le transfert de technologies aux unités artisanales.

Activités majeures

Les activités à mettre en œuvre dans le cadre de ce sous-programme sont :

- Moderniser les outils de production ;
- Soutenir la création d'unités de transformation et de conservation des produits agro-pastoraux ;
- Apporter l'appui-conseil aux transformateurs des produits agro-pastoraux ;
- Renforcer la recherche/vulgarisation ;
- Appuyer la création de nouvelles unités d'Usine d'Aliments du Bétail (UAB)
- Installer des mini-laiteries péri- urbaines ;
- Mener des actions de sensibilisation pour améliorer l'exploitation du cheptel ;
- Renforcer les capacités organisationnelles des producteurs laitier péri- urbains ;
- Assurer l'ouverture d'une ligne de crédit aux producteurs laitiers péri- urbains ;
- Intégrer la démarche qualité dans les industries animales ;
- Créer un Label viande rouge pour les 'marchés de niches' du *kilichi* et du fromage (*tchoukou*) du Niger ;
- Appuyer la création d'une unité de fabrication moderne de *kilichi* ;
- Appuyer la protection des produits d'origines du Niger comme la peau de la chèvre Rousse de Maradi et le *kilichi* ;
- Effectuer un test de vente d'animaux au poids ;
- Acquérir un équipement de camions isothermes ou frigorifiques ;
- Appuyer l'organisation des grandes manifestations du secteur de l'élevage (cure salée, journées nationales et mondiales).

Moyens

- la réglementation nationale et communautaire ;
- le budget national ;
- les financements bilatéraux et multilatéraux
- l'apport des bénéficiaires ;
- les financements privés ;

- Budgets des communes ;
- Fiches techniques ;
- Ateliers de formations.

Acteurs

Les principaux sont :

- les opérateurs privés ;
- les unités artisanales ;
- les institutions de recherche et de formation ;
- les producteurs ;
- les services vétérinaires publics et privées ;
- les collectivités territoriales ;
- les organisations professionnelles ;
- les Organisations sous régionales (UEMOA, CEDEAO) ;
- les opérateurs privés.

Sous-programme 2. Réalisation des infrastructures de marchés (commercialisation)

Activités majeures

Il s'agira de :

- relancer la construction du nouvel abattoir de Niamey ;
- réhabiliter les abattoirs frigorifiques de Tahoua, Maradi, Zinder et Niamey ;
- construire de nouveaux Abattoirs modernes le long de la frontière avec le Nigeria et à Agadez ;
- construire et réhabiliter les aires d'abattage ;
- réhabiliter et construire les marchés à bétail (MAB) ;
- construire des marchés et abattoirs de volaille (AV) ;
- Créer et réhabiliter des tanneries ;
- créer les infrastructures de conservation des produits animaux ;
- construire les comptoirs de commercialisation ;
- construire des Points de vente améliorés de la viande (Kiosque) ;
- créer des unités de fabrication d'ingrédients culinaire à base de viande ;
- construire des Unités de transformation de la viande en *Kilichi*.

Moyens

- le budget national ;
- les financements bilatéraux et multilatéraux
- l'apport des bénéficiaires ;
- les financements privés.
- Budgets des communes.

Acteurs

- les opérateurs privés
- les unités artisanales
- les producteurs
- les collectivités territoriales ;
- les services techniques de l'Etat

Sous-programme 3: Amélioration du transport des animaux et des produits de l'élevage

Activités majeures

Il s'agira de :

- appuyer l'installation des sociétés privées de transport des produits de l'élevage ;
- vulgariser les textes règlementant le commerce et le transport des produits de l'élevage ;
- construire les pistes de desserte ;
- organiser le circuit de transport des produits ;
- favoriser l'accès aux infrastructures et équipements de conservation ;
- appuyer l'acquisition de moyens modernes de conservation et de transport de produits frais de l'élevage ;
- favoriser l'acquisition de bétailière pour le transport des animaux ;
- créer des centres de collecte primaire des cuirs et peaux.

Moyens

- le budget national ;
- les financements bilatéraux et multilatéraux ;
- l'apport des bénéficiaires ;
- les financements privés.

Acteurs

- les opérateurs privés ;
- les collectivités territoriales;
- les services techniques de l'Etat.

I.2.2.4. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES MÉCANISMES D'ANTICIPATION ET DE COORDINATION DES URGENCES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, CRISES ET CATASTROPHES

Le Niger est un pays sahélien soumis périodiquement aux effets néfastes des événements climatiques extrêmes dus à la variabilité et aux changements climatiques. Les déterminants des crises alimentaires ont profondément évolué ces dernières années et les référentiels des politiques de prévention et gestion des crises sont en cours de mutation dans l'ensemble de l'Afrique en général. Le Niger pays sahélien confronté à la récurrence des crises à de tout le temps envisagé des mesures d'alerte précoce,

d'anticipation et d'atténuation des effets des crises. Ces crises touchant l'élevage et les éleveurs sont de plus en plus rapprochées et tendent vers la chronicité et interpellent notre capacité d'anticipation ainsi que davantage de mesures notamment par rapport à l'approvisionnement et la distribution des intrants zootechniques et vétérinaires.

Le présent programme prendra en compte les aspects d'alerte précoce, de crises alimentaires, de veille sur la situation, de résilience face aux crises, de coordination des initiatives et les actions des partenaires et des populations.

a) Objectif :

Ce programme vise à améliorer les capacités de réponse face aux situations de déficit de production agricole ou pastorale et de catastrophes.

b) Cibles

Ce sont essentiellement les pasteurs et agropasteurs.

c) Stratégie de mise en œuvre

Elle s'appuiera sur :

- l'amélioration de l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des interventions en situation d'urgence. Il s'agira notamment d'assurer (i) la consolidation et le renforcement des systèmes d'informations rapides sur les crises alimentaires et fourragères et sur les catastrophes ; (ii) une meilleure coordination et management du dispositif d'intervention dans les situations d'urgence ;
- l'apport des réponses appropriées et adaptées dans les situations d'urgence par l'accroissement des stocks de réserves de céréales et d'aliments bétail et autres intrants zootechniques ;
- l'initiation des AGR, le cash transfert, le food for work et autres mesures sociales.

d) Résultats attendus :

Deux résultats sont attendus :

- les outils d'alerte et de riposte sont opérationnels;
- les stocks de sécurité suffisants existent.

e) Sous-programmes

Sous-programme 1 : Mise en place des systèmes efficaces d'information sur les crises et catastrophes naturelles en milieu pastoral

Activités majeures

Il s'agira de :

- appuyer les capacités des communes et communautés dans la prévention et la gestion de crises ;
- actualiser et décentraliser le dispositif national de collecte de données ;
- renforcer le dispositif de suivi de la situation pastorale ;
- contribuer au renforcement des capacités des comités de gestion de crises ;

- organiser des voyages d'échanges ;
- renforcer les systèmes d'information sur la situation alimentaire, nutritionnelle et pastorale et sur la vulnérabilité aux catastrophes naturelles des éleveurs ;
- créer le stock national de réserve d'aliments pour le bétail ;
- mettre en place un fonds de déstockage stratégique des animaux ;
- faciliter l'approvisionnement des ménages en aliment ;
- soutenir les ménages vulnérables par le petit élevage ;
- soutenir les ménages vulnérables par le cash transfert ;
- soutenir les ménages vulnérables par le Food for work ;
- soutenir les ménages vulnérables par la création des AGR.

Acteurs

Les principaux sont :

- les communes et les communautés
- les services centraux et déconcentrés de l'administration ;
- les organisations professionnelles (OP) ;
- les institutions sous régionales et internationales.

Sous-Programme 2: Coordination et management du dispositif de recherche et d'appui conseils

Activités majeures

Il s'agira de :

- renforcer la contribution des services de l'élevage au dispositif d'intervention et de gestion des crises ou de catastrophes naturelles ;
- renforcer la participation des services d'Elevage au dispositif d'intervention ;
- organiser des réunions de coordination et d'information ;
- renforcer les cadres de concertation pluri-acteurs.

Acteurs

Les principaux sont :

- la Cellule Crise Alimentaire (CCA) ;
- le Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes (SAP/GC) ;
- le Comité Interministériel de Pilotage (CIP) ;
- les services centraux et déconcentrés de l'Etat ;
- les groupes vulnérables ;
- les ONG et associations d'éleveurs ;
- Cluster sécurité alimentaire.

Sous-Programme 3: Mise en place d'un observatoire Pastoral

Activités majeures

Il s'agira de :

- élaborer les textes portant création et fonctionnement de l'observatoire pastoral ;
- élaborer les outils de l'observatoire ;
- organiser des campagnes d'information et de formation ;
- mettre en place le Réseau des compétences ;
- appuyer le SIPSA ;
- organiser des ateliers/conférences/publications.

Acteurs

Les principaux sont :

- les services centraux et déconcentrés de l'élevage ;
- le centre Agrhymet du CILSS ;
- le réseau FewNet ;
- les services de la Météorologie ;
- les éleveurs ;
- les SCAP/RU.

I.2.3. Axe 3. Mise en place d'un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage

Ce troisième axe d'intervention est relatif à toutes les mesures concourant à créer les conditions favorables à la mise en œuvre de la stratégie, principalement les mesures relatives à l'acquisition de ressources financières, humaines et matérielles et à la gestion de ces ressources selon le principe de la bonne gouvernance. Il comprend quatre (4) programmes : (i) programme de création d'un environnement favorable au développement des filières animales ; (ii) programme de financement du plan d'investissement du sous-secteur ; (iii) programme de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs de l'élevage ; et (iv) programme de renforcement des capacités d'intervention des acteurs et des services de l'élevage.

I.2.3.1. PROGRAMME DE CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ANIMALES

Les acteurs des filières animales ne sont en général ni formés professionnellement ni organisés. Leurs organisations professionnelles sont encore à un faible niveau de structuration et ne sont pas à mesure d'offrir des services de qualité aux membres. Elles ne sont pas à mesure de réunir les garanties permettant l'accès au crédit et aux marchés de la sous région.

a) Objectif

L'objectif du programme est de i) favoriser la professionnalisation des acteurs des filières animales, ii) faciliter leur accès aux crédits et iii) renforcer la fluidité des flux commerciaux nationaux et transfrontaliers.

b) Cibles

Les principaux groupes cibles de ce programme sont :

- Les acteurs des filières animales ;
- Les associations et GIE des acteurs ;
- Les regroupements interprofessionnels et faïtières.

c) Stratégie opérationnelle

Les organisations professionnelles des différentes filières seront accompagnées pour une meilleure structuration de leurs entités. Il s'agit d'intégrer toutes les initiatives de regroupement (unions, confédérations,...) en s'appuyant sur les services qu'offre le réseau des chambres d'agriculture. Cela se traduira par un appui à la structuration à la base (vie associative) et un accompagnement au plaidoyer à tous les niveaux. Des mécanismes de garanties seront envisagés pour permettre aux acteurs cautionnés par leur groupement (GIE ou faïtières) d'accéder au crédit. L'Etat à travers la BAGRI accompagnera l'accès au crédit en mettant en place des fonds de garantie ou de bonification des intérêts. L'émergence de structures plus larges notamment des unions et confédérations des professionnels renforcera la capacité des acteurs à faire face aux autres entraves et contraintes de commercialisation comme les barrières frontalières et autres tracasseries le long des routes commerciales des produits.

d) Résultats attendus

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ce programme sont :

- les acteurs des filières animales sont organisés au sein de structures professionnels ;
- les organisations professionnelles sont dynamiques et offrent des services à leurs membres ;
- les acteurs accèdent aux crédits ;
- les professionnels des filières accèdent facilement aux marchés de la sous-région.

e) Activités à mettre en œuvre

Les principales activités à mettre en œuvre sont :

- prendre des mesures favorables à la professionnalisation des acteurs des filières animales ;
- faciliter l'accès des acteurs au crédit ;
- renforcer la fluidité des échanges commerciaux nationaux et transfrontaliers

f) Les acteurs

Les principaux acteurs de la mise en œuvre de ce programme sont :

- les acteurs et professionnels des filières ;
- l'Etat et les institutions étatiques ;
- les organisations des acteurs des filières ;
- les institutions bancaires et de la micro-finance ;

I.2.3.2. PROGRAMME DE FINANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU SOUS SECTEUR

Malgré l'importance socio-économique du sous-secteur de l'élevage et son rôle moteur reconnu pour la lutte contre la pauvreté, il bénéficie d'une infime part des investissements de l'Etat. En effet, ce part n'a guère dépassé 1% du budget de l'Etat ces dernières années et est toujours resté loin derrière les autres sous secteurs du développement rural.

a) Objectif

L'objectif de ce programme d'accompagnement est d'inverser la tendance de sous financement du sous-secteur par i) l'accroissement de l'investissement de l'Etat, ii) la mobilisation de ressources complémentaires au niveau des collectivités territoriales qui tirent largement profit de l'élevage et iii) le renforcement du fonds de sécurité de l'élevage (FOSEL) à travers des mécanismes de prélèvements de taxes sur les importations des produits de l'élevage.

b) Cibles

La principale cible de ce programme est le sous secteur de l'élevage qui pourra ainsi bénéficier d'une attention particulière sur le plan investissement.

c) Stratégie de mise en œuvre

Le Ministère en charge de l'élevage et ses partenaires (associations, ONG, ...) s'investiront dans une dynamique de plaidoyer permanent en faveur d'un accroissement des montants investis dans le secteur. Ce plaidoyer fera au recours à des canaux de communication et moyens variés notamment la sensibilisation des décideurs, l'élaboration de dépliants illustratifs, l'organisation de débats et de panels à l'attention du grand public national. Des textes seront initiés et viseront à amener les collectivités territoriales à investir un pourcentage raisonnable de leurs recettes sur les marchés à bétail dans le développement du secteur de l'élevage.

d) Résultats attendus

Les résultats attendus de ce programme sont :

- le sous-secteur de l'élevage est financé ;
- les collectivités territoriales contribuent au développement local de l'élevage ;
- le FOSEL est renforcé et sécurise le sous secteur de l'élevage.

e) *Sous-programmes*

Sous programme 1. Mobilisation des ressources financières publiques

Activités majeures

Les principales activités à mettre en œuvre sont :

- Accroître les budgets de fonctionnement et d'intervention des services de l'élevage ;
- Mobiliser des ressources financières complémentaires avec les collectivités ;
- Renforcer le FOSEL.

Acteurs

- Etat et services publiques
- Collectivités territoriales

Sous-programme 2. Mobilisation des ressources financières privées

Activités majeures

Les principales activités à mettre en œuvre sont :

- Améliorer l'accès des acteurs aux financements des SFD, BAGRI et IB
- Développer le partenariat public-privé

Acteurs

- Etat et services publics
- Institutions bancaires et de micro-finances
- Investisseurs privés

I.2.3.3. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DES ACTEURS DE L'ÉLEVAGE

Plusieurs missions sont attribuées au Ministère, ce qui implique des moyens adéquats, du personnel bien formé et correctement reparti sur le territoire en regard des activités de l'élevage, ainsi qu'un fonctionnement interne moderne et efficace. Un cadre de concertation du sous-secteur Élevage a été créé en novembre 2011

L'une des conditions de réussite de la stratégie de développement durable de l'élevage réside dans le renforcement des capacités organisationnelles des différentes institutions qui composent le Ministère de l'Élevage et l'instauration d'une bonne gouvernance à travers la gestion rationnelle des ressources dont il dispose.

Un cadre de concertation entre le Ministère et les partenaires au développement du sous-secteur a été créé, toutes les conditions doivent être réunies pour que celui-ci fonctionne efficacement et régulièrement.

a) Objectif

Ce programme vise le renforcement des capacités des institutions de recherche et les services d'intervention du Ministère de l'Élevage afin de leur permettre de bien mener leurs missions.

b) Cibles

Les bénéficiaires de ce programme sont essentiellement les services spécialisées du ministère et les institutions de recherche affiliées.

c) Stratégie de mise en œuvre

La stratégie d'intervention consistera à :

- faire un état des lieux sur les capacités d'intervention des services de l'élevage et les institutions affiliées et proposer des actions de renforcement desdites capacités,
- faire l'inventaire des technologies et techniques de production et promouvoir la vulgarisation de celles qui correspondent aux besoins de producteurs ;
- assurer une bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières à mettre à la disposition de ces structures.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- la capacité d'intervention des institutions de recherche est améliorée,
- un dispositif opérationnel de suivi et évaluation des activités du secteur est mis en place ;
- un dispositif efficace de collecte et de traitement des données statistiques est mis en place ;
- un cadre de concertation et d'échanges de acteurs du sous-secteur élevage est mis en place.

e) *Sous programmes*

Ce programme comporte 4 sous programmes.

Sous-programme 1: Renforcement des capacités des institutions publiques et privés de recherche et d'appui-conseil

Activités majeures

Les principales activités à mettre en œuvre sont :

- capitaliser et vulgariser les innovations dans le domaine de l'élevage ;
- créer et rendre opérationnel le Centre de spécialisation en élevage ;
- soutenir l'INRAN, l'IPDR de KOLLO et l'Université de Niamey à diversifier la recherche de technologies innovantes ;
- organiser des voyages d'échanges ;
- promouvoir la formation professionnelle et le renforcement des capacités à tous les niveaux ;
- renforcer les capacités des organisations socioprofessionnelles de l'élevage à rendre des prestations adaptées aux besoins des membres ;
- renforcer les capacités d'intervention des ONG et les organisations humanitaires locales intervenant dans le développement du secteur de l'élevage et la sécurité alimentaire ;
- superviser et inspecter les services techniques et les institutions spécialisées du Ministère de l'élevage.

Moyens

Il s'agit principalement :

- de fiches techniques ;
- des ateliers des revues des technologies ;
- des programmes d'activités des institutions de recherche et de formation ;
- du budget national ;
- du partenariat avec les ONG;
- des financements bilatéraux et multilatéraux ;
- du Partenariat Public Privé.

Acteurs

Ce sont :

- les producteurs ;

- les services vétérinaires publics et privés ;
- les associations d'éleveurs, les ONG ;
- Instituts de formation et de recherche ;
- Laboratoires vétérinaires.
- Les CMB

Sous-programme 2 : Mise en place d'un mécanisme de suivi des activités et de gestion axée sur les résultats

La mise en œuvre réussie du Plan d'actions requiert un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique, un Comité de pilotage, qui facilite la concertation, la coordination, le suivi et l'évaluation des différents programmes et projets prioritaires identifiés sera mis en place.

Pour permettre à la DEP de jouer pleinement son rôle de coordination des programmes et projets, celle-ci devra être renforcée en moyens humains et matériels adéquats. Le personnel de cette structure devra bénéficier de formation complémentaire dans les domaines de l'élaboration, la gestion, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets.

La DEP renforcera ses relations fonctionnelles avec les autres structures du Ministère, de même que ses rapports de collaboration avec les autres partenaires.

Activités majeures

Pour un meilleur suivi, il sera exécuté les activités ci-dessous :

- informer et mobiliser toutes les parties prenantes ;
- compléter, diffuser et appliquer les textes réglementaires ;
- mettre en cohérence les systèmes sectoriels de suivi évaluation à travers un dispositif de suivi évaluation opérationnel et un système de communication pour une gouvernance transparente, participative et inclusive ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication du Ministère.

Sous-programme 3: Renforcement de la capacité de collecte et de traitement des données statistiques sur l'élevage

Au regard de l'absence de base de données intégrées et du volume d'informations à exploiter, ce sous-programme vise à doter le MEL de capacités à même de permettre de mieux traiter des questions statistiques d'élevage. Il s'agira de développer les compétences dans la remontée des données, le traitement et la création et la gestion d'une base de données plus fiable.

Activités majeures

La mise en œuvre de ce programme consistera à réaliser les activités majeures suivantes ;

- réaliser un Recensement du cheptel ;
- mettre en place un système de suivi des statistiques d'élevage et d'archivage des données ;
- recenser les producteurs laitiers périurbains ;
- former et recycler le dispositif d'enquête SIMB (enquêteurs et contrôleurs) ;
- organiser un atelier sur l'amélioration des statistiques de routine ;
- assurer un Suivi régulier des marchés à bétail ;

- appuyer la diffusion et' analyses des informations sur le SIM bétail au niveau des régions ;
- renforcer le système de Communication (flotte confection des calendriers, agenda etc.) ;
- renforcer les capacités de l'équipe centrale et contrôleurs ;
- élaborer et mettre à jour une base de données statistiques sur l'élevage ;
- assurer la collecte et l'analyse des données SIPSA ;
- assurer la participation aux échanges d'informations sous régionales (voyage d'étude, participation ateliers divers, etc.) ;
- équiper le dispositif en matériels de travail ;
- assurer le fonctionnement et l'entretien des véhicules et motos du dispositif.

Moyens

- le budget national ;
- le partenariat avec les ONG et les projets. ;
- les financements bilatéraux et multilatéraux.

Acteurs

- les producteurs ;
- les services publics et privés du secteur de l'élevage ;
- les associations d'éleveurs et ONG.

Sous-programme 4. Mise en place d'un cadre de concertation et d'échanges de tous les acteurs du sous-secteur élevage

Activités majeures

- Mettre en place un système de gouvernance transparente, participative et inclusive ;
- Rendre opérationnel le cadre de concertation du sous-secteur élevage.

Moyens

- le budget national ;
- le partenariat avec les ONG et les projets;
- les financements bilatéraux et multilatéraux.

Acteurs

- les producteurs
- les services de l'Etat ;
- les associations d'éleveurs,
- les ONG et Projets intervenant dans le secteur ;
- les partenaires techniques et financiers.

I.2.3.4. PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'INTERVENTION DES ACTEURS ET DES SERVICES DE L'ÉLEVAGE

Le personnel d'appui conseil et d'encadrement dont dispose le Ministère de l'élevage ne couvre pas les besoins d'accompagnement des producteurs parce qu'il est insuffisant aussi bien quantitativement que qualitativement. De même, le dispositif en équipement et logistique est très insuffisant et inadéquat.

Le renforcement de capacités d'intervention des ressources humaines requiert la formation et le recrutement des agents et leur équipement en infrastructures adéquates.

Des formations diplômantes et de spécialisation doivent être dispensées et incluses dans le plan de carrière. Par ailleurs, il y a la nécessité de motiver le personnel et le doter de moyens matériels et logistiques adéquats afin que chaque service puisse répondre des activités qui lui sont dévolues. Aussi, l'informatisation des services permettra une meilleure circulation de l'information.

a) objectifs

Il s'agira, à travers ce programme, de renforcer les capacités d'intervention des agents d'Élevage, de réhabiliter / créer et équiper les infrastructures de base et de mettre en place un dispositif de coordination et de suivi efficace.

Ce programme vise ainsi le renforcement des capacités des services d'intervention des agents d'Élevage afin de leur permettre d'assurer de manière efficace l'accomplissement de leurs rôles.

b) Cibles

Les bénéficiaires de ce programme sont essentiellement les agents du Ministère de l'Élevage.

c) Stratégie de mise en œuvre

La stratégie d'intervention consistera à :

- l'actualisation, la validation et la mise en œuvre d'un plan de formation adopté par le Ministère de la fonction publique;
- réviser le statut particulier du personnel de l'élevage et assoir une bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières.

d) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- les connaissances et compétences sur les filières animales sont renforcés ;
- les capacités d'intervention des agents d'élevage sont renforcées ;
- les services de l'Élevage sont construits, réhabilités et dotés d'équipements adéquats.

e) Sous programmes

Trois sous programmes composent ce programme.

Sous-programme 1: Renforcement des connaissances et des compétences sur les filières animales et la sécurité alimentaire

Activités majeures

Il s'agit de :

- Développer la recherche-action
- Promouvoir la formation professionnelle des différents acteurs

Moyens

Il s'agit de :

- Fiches techniques
- Ateliers des revues des technologies
- budget national ;
- partenariats avec les ONG et la recherche. ;
- financements bilatéraux et multilatéraux
- Partenariat Public Privé.

Acteurs

- les producteurs
- les services vétérinaires publics et privés
- les associations d'éleveurs, les ONG
- Instituts de formation et de recherche
- Laboratoires vétérinaires.

Sous-programme 2: Le renforcement des capacités d'intervention des agents d'Élevage

Activités majeures

Il s'agira de renforcer les structures centrales et déconcentrées du Ministère, par :

- le recyclage des personnels en fonction des nouveaux curricula ;
- la formation continue du personnel ;
- la spécialisation des agents;
- le recrutement régulier et équilibré de personnel.

Moyens

Les moyens seront mobilisés essentiellement à travers

- le plan de formation adopté;
- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont principalement

- le gestionnaire des ressources humaines ;
- les écoles de formation ;
- les instituts de recherche ;
- les bureaux de formation ;

- les personnes ressources qualifiées.

Sous-programme 3: Construction, réhabilitation et équipement des services de l'Elevage

Le sous programme vise à mettre les agents d'élevage dans les conditions matérielles à même de leur permettre d'offrir plus facilement des services.

Activités majeures

Il s'agira d'acquérir :

- le matériel roulant (véhicules automobiles et motos) ;
- les équipements techniques spécifiques (chaîne de froid, matériel d'insémination et de labo, ...);
- les équipements et mobiliers de bureau ;
- renforcer les services vétérinaires (laboratoires régionaux, stations d'élevage, postes d'élevage, postes vétérinaires, Cellule d'intervention de base, case vétérinaire etc.) ;
- construire et/ou réhabiliter les services de l'Elevage ;
- électrifier les services d'élevage ;
- sécuriser le patrimoine financier de l'Elevage ;
- créer, réhabiliter et équiper les infrastructures de base de santé animale (parcs et couloirs de vaccination.

Moyens

Les moyens seront mobilisés essentiellement à travers

- le budget national ;
- la coopération bilatérale et internationale ;
- les financements privés.

Acteurs

Ce sont :

- le Ministère en charge du budget ;
- la Direction des Ressources Financières et du Matériel du MEL ;
- la Direction des Etudes et de la Programmation du MEL;
- les institutions de financement.

I.3. Cadre logique du plan d'action opérationnel

Le cadre logique du plan d'action opérationnel ci-après détermine, par produit, les principaux indicateurs. Il pourra être complété ou ajusté au fur et à mesure de la formulation des projets de développement plus précis.

Tableau 1: Cadre logique du plan d'action opérationnel

Objectif global : Développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et la résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles			
Objectif spécifique : Assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales			
Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Source de vérification	Hypothèses et risques
IMPACT : l'élevage est développé durablement pour une amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs	Taux de vulnérabilité des ménages Part des productions animales dans le PIB	Données statistiques : INS, DSE Etudes et enquêtes spécifiques	
EFFETS			
EFFET 1 : La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées	% de couverture vaccinale des bovins % de couverture vaccinale des petits ruminants % de couverture vaccinale camélidés % de couverture vaccinale des volailles (MNC) % réduction des foyers de certaines maladies majeures % réduction d'incidence des maladies animales % réduction d'incidence des maladies animales	Rapports d'activités DGSV/DSE Rapports OIE Rapports LABOCEL	<u>Hypothèse 1</u> : Stabilité politique <u>Risques</u> : Instabilité politique <u>Hypothèse 2</u> : <u>Bonne santé animale</u> <u>Risques</u> : épizooties de nouvelles maladies animales
EFFET 2 : Les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées	Taux d'exploitation du cheptel Taux d'accroissement du revenu des ménages	Données statistiques : DGPIA Etudes et enquêtes spécifiques	<u>Hypothèse 1</u> : Stabilité politique <u>Risque1</u> : Instabilité politique <u>Hypothèse 2</u> : <u>Prix compétitifs</u> <u>Risque2</u> : détérioration des termes de l'échange

			-taux d'échange devises (naira)
EFFET 3: Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé	Diminution du Nb de conflits de compétences	Rapports annuels du MEL	
PRODUITS			
P 1. La couverture sanitaire du bétail est assurée	% de couverture vaccinale bovins	Rapports DGSV/ MEL	
	% de couverture de petits ruminants		
	% de couverture camélidés		
	Nb de mandat sanitaire délivré par an et par genre		
	Nb de services vétérinaires renforcés		
	Nb de spécialistes au LABOCEL (par genre)		
	Nb SVPP installés par an (par genre)		
	Nb d'agents inspecteurs formés et opérationnels (par genre)		
	Nb de postes d'inspection opérationnels (par genre)		
P2. Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales est renforcé	Nb de postes de contrôle créés et fonctionnels	Rapports DGSV/ MEL	
	Carte épidémiologique élaborée et mise à jour		
P3. La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	% de couverture vaccinale des volailles	Rapports DGSV/MEL	
	Nb et type de vaccins utilisés		
	Nb de volailles vaccinées		
	Nb de volailles déparasitées		
	Nb de familles touchés par les vaccinations (par genre du chef de famille)		
P4. La lutte contre les principales zoonoses est renforcée	Nb d'inspecteurs formés et équipés (par genre)	Rapport du DGSV	
	Nb de spécialistes au LABOCEL (par genre)	Rapport LABOCEL	
P5. L'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale est assurée	Nb d'inspecteurs assermentés (par genre)	Rapports DGSV	
	Nb de poste frontaliers créés et opérationnels	Rapport des Directions Régionales de l'Elevage	
	Nb de certificats sanitaires délivrés aux frontières		
	Quantité de produits saisis		
P6. Les capacités productives des terres pastorales sont accrues et gérées durablement	Nb de schémas d'aménagements réalisés/an	Rapports des COFO	
	Kilomètres de balisages d'axes de		

	transhumance		
	Nb d'enclaves sécurisés		
	Niveau de diminution de conflits		
P7. La disponibilité et l'accès aux ressources pastorales, sont accrus	Nb de points d'eau réhabilités ou créés	Rapports de l'Hydraulique	
	Superficie pastorale aménagée		
	Nb d'ha de culture de fourrage		
P8. Les races animales locales sont améliorées	Nb de races ayant fait l'objet d'amélioration	Rapports DGPIA/MEL	
	Nb de races caractérisées		
	Nb de géniteurs diffusés		
	Nb de centres CMB créés		
	Nb de centres CMB réhabilités		
P9. Les bonnes pratiques d'Élevage et l'intensification des productions sont promues	Nb de petits élevages familiaux mis en place	Rapports de la DGPIA/MEL	
	Nb de familles touchées (par genre du chef de famille)		
	Nb de fermes modernes d'élevages installées		
	Nb de BAB installées		
P10. Les capacités de transformation des produits animaux sont accrues	Nb d'usines installées	Rapports du DGPIA/MEL	
	Types de produits et des quantités fabriqués		
P11. Des infrastructures de marché sont réalisées	Nb de marchés à bétail réhabilités et/ou construits	Rapport DGPIA/MEL	
	Nb de tanneries réhabilitées/construites		
	Nb d'abattoirs réhabilités et/ou construits		
P12. Le transport des animaux et des produits de l'élevage est mieux assuré	Nb de véhicules frigorifiés fonctionnels	Rapports de la DGSV/MEL	
	Nb de bétailières fonctionnelles	Rapports Abattoirs	
	Diminution du temps de transports		
	Nb et distance de pistes commerciales aménagées		
P13. Les systèmes d'information sur les crises et catastrophes naturelles en milieu pastoral sont efficaces	Observatoire pastoral opérationnel	Rapports de la DPP	
	Données d'alerte et cartes disponibles		
P14. La coordination et le management du dispositif de recherche et d'appui conseils sont mieux assurés	Nb d'équipes mises en place et opérationnelles par région, département, commune	Rapports de la DGPIA	
	Nb de missions réalisées	Rapports de la DS	
	Taux de décaissement FOSEL		
P15. Un observatoire Pastoral fonctionnel est mis en place	Nb de missions de sensibilisation réalisées	Rapports DGPIA	
	Observatoire pastoral mis en place		
P16. Les mesures permettant la création d'un environnement favorable au développement des filières animales sont mises en œuvre	Nb de projets ayant obtenus un prêt bancaire (par genre du demandeur)	Rapport DEP	
	Nb de filières identifiées et porteuses	Rapports de la	

		DPF/Q	
	Nb d'organisations et de faïtières structurées		
	Nb de contrats commerciaux signés		
	% de présence des femmes dans les organisations (base et faïtières)		
P17. Les ressources financières publiques sont accrues et mobilisées en faveur de l'élevage	Taux de croît du budget du MEL	Rapports de la DRFM	
	Nb et montant de projets d'élevage subventionnés sur Budget national	Rapports DEP	
	Taux d'approvisionnement du FOSEL		
	Niveau de contribution financière des Collectivités		
	Nb et montant financiers engagés par les PTF		
P18. Les ressources financières privées sont mobilisées	Montant des prêts consentis par les banques	Enquêtes spécifiques auprès des banques et des opérateurs privés	
	Montant de l'apport personnel des privés		
P19. Les capacités d'intervention des institutions publiques et privées de recherche et d'appui- conseil sont renforcées.	Nb d'OP et ONG renforcées	Rapports de DPOE	
	Nb de services techniques équipés		
	Nb d'expériences prouvées recensées	Rapport du LANA/INRAN	
	Nb d'expériences prouvées vulgarisées		
P20. Le Ministère est doté d'un mécanisme de suivi des activités et d'un système de gestion axée sur les résultats	Nb de sessions/réunions de concertations réalisées		
	Nb d'outils de suivi conçus	Rapports DEP	
	Nb de missions d'évaluation effectuées		
P21. La capacité de collecte et de traitement des données statistiques sur l'élevage est assurée	Base de données fonctionnelle	Rapport DS	
	Nb de bulletins édités		
P22. Un cadre de concertation et d'échanges de tous les acteurs du sous-secteur est mis en place	Cadre mis en place		
P23. Les connaissances et les compétences sur les filières animales et la sécurité alimentaire sont renforcées	Nb de programmes de recherche engagés par filière	Rapports du LANA/INRAN	
	Nb de thèmes vulgarisés	Rapports de la DPF/Q	
	Nb de formations continues dispensées		
P24. Les capacités d'intervention des agents d'Elevage sont renforcées	Nb de véhicules acquis	Rapports DRFM	
	Nb de motos acquises		

	Nb d'agents recrutés	Rapports DRH	
P25. Les services de l'Elevage sont construits, réhabilités, sécurisés et dotés d'équipements adéquats	Nb de services construits/réhabilités		
	Nb de CIB construites/réhabilitées		
	Nb de cases de santé vétérinaire construites		
	Nb de laboratoires, créés/réhabilité et équipes		
	Nb de Parcs couloirs de vaccination construits/réhabilités		
	Nb d'agents formés		

Les indicateurs des valeurs initiales (2009 disponibles) et des valeurs cibles (2015) sont présentés en annexe 3. Ils sont à compléter et à actualiser de manière à faire ressortir la situation initiale. Concernant les valeurs cibles, elles feront l'objet d'un travail prospectif entre directions généraux et directions nationales au regard des budgets annuels prévisionnels, puis seront validées au cours d'un atelier.

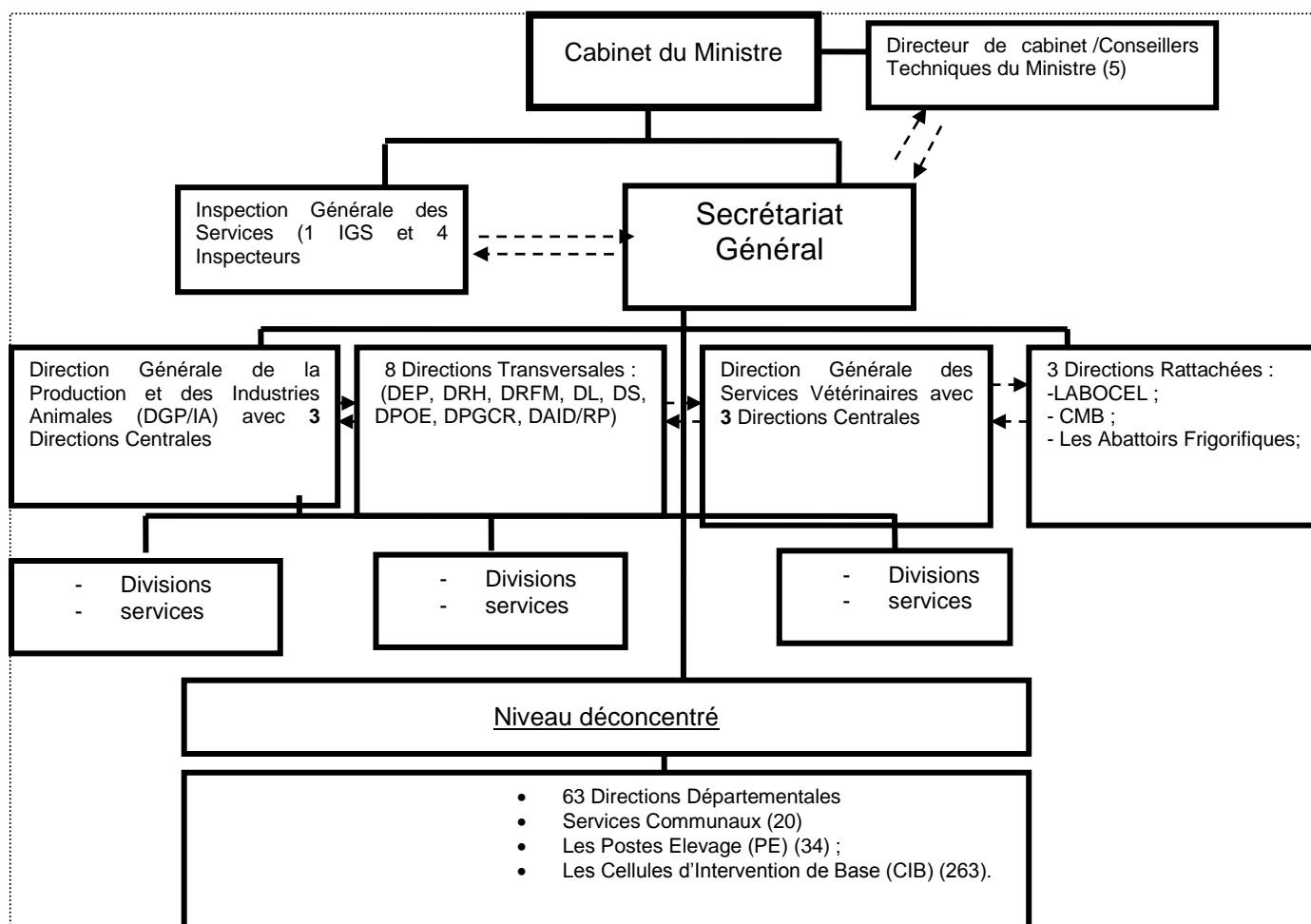
II. Dispositif de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation

II.1. Dispositif institutionnel

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du plan d'actions s'intègre dans le schéma de gouvernance et d'organisation du Ministère de l'Élevage aux différents niveaux. Cependant, pour un souci d'implication et de participation inclusive de tous les acteurs il sera créé un comité de suivi de cette mise en œuvre qui sera présidé par le Ministre en charge de l'Élevage. Il regroupera tous les acteurs : les structures centrales et déconcentrées du ministère, les ministères partenaires, le réseau des chambres d'agriculture, les structures faitières des organisations professionnelles, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Les actions s'inscriront dans l'organisation du Ministère de l'Élevage à travers l'organigramme suivant :

Schéma 1 : Organigramme du Ministère de l'Élevage



Le comité de suivi est un organe d'orientation dont les attributions sont :

- de suivre la mise en œuvre des programmes et des projets de la stratégie ;
- de veiller à l'application par les acteurs, des recommandations et décisions prises par le cadre de concertation.
- d'assurer le plaidoyer pour mobiliser des ressources.

En plus, tous les acteurs du sous-secteur de l'élevage seront pleinement impliqués dans cette mise en œuvre à travers le cadre de concertation existant et des commissions spécialisées qui seront mises en place selon les besoins.

II.2. Rôles et responsabilités des parties prenantes

Les différents acteurs travailleront, chacun dans son rôle spécifique, dans un esprit de partenariat et de complémentarité pour une mise en œuvre efficiente de la stratégie.

Le tableau suivant montre la diversité des structures impliquées dans le sous-secteur et leurs rôles :

Tableau 6: Présentation des structures, des acteurs et leurs rôles respectifs

Structures/ Acteurs	Rôles
Services centraux de l'État	Pilotage, coordination, conception des approches, veille à la cohérence des programmes avec les stratégies sectorielles et mobilisation des ressources financières. Création d'un environnement socioéconomique, financier et sécuritaire favorable, par l'amélioration du cadre législatif, réglementaire et institutionnel et la promotion de la bonne gouvernance.
Services régionaux de l'État	Coordination technique régionale, contrôle de qualité, veille à l'exécution harmonieuse des activités des programmes.
Services départementaux et communaux de l'État	Encadrement technique, contrôle de qualité, veille à l'exécution harmonieuse des activités des programmes. Participation à la formulation, à la mise en œuvre et au suivi /évaluation des programmes opérationnels
Collectivités locales	Elaboration et mise en œuvre des outils communaux de planification et de suivi et d'évaluation des programmes. Cofinancement des projets.
OP/ONG-AD/Secteur privé	Plaidoyer, mobilisation sociale, appui technique et financier, mise en œuvre, suivi évaluation.
PTF	Plaidoyer, mobilisation et mise à disposition des ressources financières, appui technique, suivi évaluation.

II.3. Modalités de mobilisation des ressources financières

Le développement durable de l'élevage exige des efforts importants en matière de financement de la part de l'Etat, des collectivités territoriales, des Partenaires Techniques et Financiers, mais aussi de la part du secteur privé et des bénéficiaires. Il faut une mobilisation forte des ressources financières internes de l'État en faveur du sous-secteur.

Pour ce faire, le Gouvernement s'est engagé dans des réformes institutionnelles et fiscales nécessaires à une meilleure mobilisation des ressources financières. Ces mesures prendront en compte les accords communautaires. Dans ce cadre, le Niger a adopté récemment une nouvelle loi organique relative aux lois de finances, en entérinant ainsi la directive 06/2009 de l'UEMOA qui vise à harmoniser les outils de programmation budgétaire des pays membres de l'espace commun. Cette directive précise les principaux instruments de programmation que les Etats membres devront progressivement mettre en place sur la période 2011 – 2016. Entre autres, il est prévu d'élaborer des Documents de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD) au niveau de chaque ministère, remplaçant les CDMT, qui doivent être cohérents avec le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), qui remplace le CDMT global.

A cet effet, sur la base des orientations définies dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du ministère, la préparation du budget se fera en fonction des priorités définies dans la stratégie.

De même, la SDDE s'inscrivant dans le cadre plus large de l'i3N, le financement d'une bonne partie de ses activités principalement celles concourant à la sécurité alimentaire sera mobilisé à travers les mécanismes de recherche de financement des Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP) de cette initiative.

Afin de faire face à la vulnérabilité des éleveurs, le Fonds de Sécurisation de l'Élevage (FOSEL) doit être renforcé. Un partenariat sera développé en direction des partenaires techniques et financiers pour une concertation et une coordination autour de la mise en œuvre de la stratégie.

D'autres ressources financières seront mobilisées à travers le Partenariat Public Privé (PPP) particulièrement pour le financement des fermes modernes, des unités industrielles de transformation des produits de l'élevage.

II.4. Dispositif de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation de la SDDE s'inscrit dans le cadre plus général du dispositif de suivi-évaluation de l'Initiative 3N. Un système d'information pour le suivi de la SDDE, couplé à celui de l'Initiative 3N, sera mis en place au niveau de la DEP du Ministère. Il s'attachera à préciser la situation de référence et les indicateurs de suivi. L'information est analysée régulièrement à travers une base de données du ministère. Ainsi, les différents acteurs membres du cadre de concertation seront informés et les mesures de réorientation des activités seront prises en temps opportun, en tenant compte des priorités du sous secteur.

II.5. Hypothèses et risques

Les principaux risques dans l'atteinte de l'objectif général de la stratégie sont d'ordre sécuritaire, financier et climatique.

La situation qui prévaut dans les pays voisins, rend le Niger vulnérable sur le plan sécuritaire. Ces menaces peuvent être des sources de blocage de la mobilisation des ressources financières pour les différents investissements. Ces risques sont atténués par les efforts actuels du Niger pour développer la zone sahélo saharienne à travers des investissements au niveau des communes, en assurant une équitable répartition des revenus d'exploitation minière au profit des communautés locales.

Le risque financier est principalement lié à la crise économique et financière mondiale. Cette crise peut affecter les pays amis et réduire le volume de l'aide publique au développement. Le risque financier pourrait être atténué si le Niger consent plus d'efforts dans la mobilisation des ressources internes et s'il diversifie ses partenaires.

Quant au risque climatique, les changements du climat observés ces dernières années ont des effets négatifs sur les écosystèmes pastoraux. Ces effets ont pour conséquences, la baisse de productivité des animaux. La mise en œuvre de la SDDE permettra d'atténuer ce risque à travers la modernisation des modes de production et la prévention des risques.

III. Financement du Plan d'actions

Le plan d'actions 2013-2015 sera financé aussi bien par le budget national que par les ressources financières mobilisées dans le cadre des coopérations bilatérales et multilatérales. Ce financement est de ce fait conditionné par les programmations budgétaires annuelles du Ministère.

Tableau 3: Coûts estimatifs du Plan d'action 2013-2015 (en milliers de FCFA)

AXES STRATEGIQUES	PROGRAMMES PRIORITAIRES	COÛT TOTAL	Montant acquis	A RECHERCHER
AXE 1: La santé animale et l'hygiène des produits d'origine animale sont durablement assurées				
	1. Sécurisation sanitaire du cheptel	107 062 693	11 811 113	95 251 580
	2. Réduction du risque sanitaire lié à la consommation des produits animaux	1 944 945	319 423	1 625 522
TOTAL AXE 1		109 007 638	12 130 536	96 877 102
AXE 2: Accroissement, diversification et valorisation des productions animales				
	3. Sécurisation des systèmes de productions animales	34 418 036	18 893 431	15 524 605
	4. Renforcement des systèmes de productions animales	33 788 235	9 866 519	23 921 716
	5. Accroissement de la capacité de valorisation, de transformation et de commercialisation des produits animaux par les producteurs	49 811 500	13 367 679	36 443 821
	6. Renforcement des capacités des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences	2 119 000	9 032	2 109 968
TOTAL AXE 2		120 136 771	42 136 661	78 000 110
AXE 3: Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé				
	7. Renforcement de l'environnement juridique, réglementaire et fiscal favorable au développement des filières animales	105 000	72 250	32 750
	8. Financement du Plan d'investissement du sous-secteur	2 342 000	1 800 000	542 000
	9. Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de l'Elevage	9 515 618	2 281 054	7 234 564
	10. Renforcement des capacités d'intervention des acteurs et des services de l'Elevage	15 196 400	9 071 139	6 125 261
TOTAL AXE 3		27 159 018	13 224 443	13 934 575
TOTAUX DES AXES		256 303 427	67 491 640	188 811 787
Imprévu 10%		25 630 343		
GRAND TOTAL		281 933 770		

IV. Mesures d'accompagnement

La réussite des objectifs, des actions et des activités prioritaires retenus au niveau des différents programmes des axes stratégiques de la SDDE est liée à un certain nombre de facteurs déterminants. C'est notamment, la recherche scientifique, le renforcement des capacités de tous les acteurs clés, le financement, la commercialisation, la sécurité publique, le tout couronné d'un plan de communication et d'une meilleure coordination.

❖ *la recherche scientifique*

La synergie entre la recherche et la vulgarisation est déterminante pour le succès dans le développement rural. Il s'agira alors pour l'ensemble des instituts de recherche et vulgarisation de s'impliquer pleinement afin de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs assignés à la SDDE.

- *Système National de la Recherche Agronomique*

Aujourd'hui, le système national de recherche agronomique (SNRA) du Niger regroupe plusieurs institutions scientifiques et techniques que la FAO (1998) a classées en quatre groupes : l'Institut national de la recherche agronomique du Niger (INRAN), l'Université Abdou Moumouni (UAM), les structures de recherche des ministères techniques et les projets de développement. A ces institutions nationales, il faut ajouter des institutions internationales disposant pour certaines de représentations au Niger.

Les structures de recherche du MEL comprennent : i) **le Laboratoire central de l'élevage (LABOCEL)** qui conduit entre autres la production de vaccins, les enquêtes épidémiologiques dans le cadre de la séro-surveillance contre les principales épizooties, le diagnostic des maladies; ii) **les centres de multiplication du bétail (CMB)** qui gère les centres et stations nationaux de sélection de races et participent également à la génération et à la diffusion des technologies dans le domaine de la production animale (insémination artificielle, alimentation du cheptel, croisement de races bovines locales avec des races exotiques...) iii) **l'Université Abdou Moumouni (UAM)** de Niamey, seconde institution nigérienne qui assure la recherche en agronomie à travers plusieurs facultés, instituts et laboratoires notamment: la Faculté d'agronomie, celle des lettres et sciences humaines, l'Institut des radio-isotopes et celui des recherches en sciences humaines. iv) **le département recherche zootechnie de l'INRAN**, doté d'un laboratoire d'analyse des aliments (LANA) effectue des recherches dans plusieurs domaines relatifs à l'amélioration des races et à l'alimentation dans le but d'accroître la productivité, v) **l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR)** se charge de la formation de techniciens en développement rural qui assurent plus tard la vulgarisation sur le terrain.

A toutes ces structures s'ajoutent les projets de développement et plusieurs autres instituts de recherche à caractère régional ou international qui œuvrent dans le développement du sous secteur de l'Élevage.

Cet ensemble d'instituts de recherche participent pleinement à :

- la recherche de la sécurité alimentaire et à l'augmentation de la production animale et agricole ;
- l'amélioration de la gestion des ressources naturelles en assurant la **formation** et **l'information** des acteurs du développement et de leurs partenaires dans les domaines de l'agro-écologie au sens large (agro-climatologie, hydrologie, protection des végétaux, production animales...).
- *Système National de la Recherche Agronomique*

La diffusion des technologies générées par le SNRA dans le domaine de l'Élevage est actuellement assurée par plusieurs catégories d'acteurs notamment : i) les services techniques déconcentrés du MEL, ii) les projets de développement, (iii) les organisations de producteurs (Unions, Fédérations..), iv) les ONG, v) les prestataires privés ...

Cette diffusion se fait à travers des activités d'appui conseil. Les forces du système de vulgarisation au Niger sont constituées du bon niveau de formation technique des techniciens chargés de la vulgarisation, de la souplesse et capacité d'adaptation du dispositif des organisations de producteurs. La dynamisation de ce dispositif est de mise pour assurer la réussite de la SDDE.

❖ *le renforcement des capacités*

Le renforcement de capacités des acteurs en général et des agents de l'Élevage constitue un préalable à l'atteinte des résultats de la SDDE. Il s'agira dans la mise en œuvre de cette stratégie de faire en sorte que les agents renforcés en nombre du MEL puissent jouer pleinement leurs rôles. Pour ce faire, l'accent sera mis sur le renforcement de capacités d'intervention des ressources humaines à travers la formation et le recrutement des agents, leur équipement et la création et/ou la réhabilitation des infrastructures de base. Le but visé ici sera d'améliorer l'offre de service par le MEL. A tout moment de la mise en œuvre de la SDDE, l'on veillera au renforcement de capacités des autres acteurs faisant partie intégrante, notamment les producteurs organisés afin d'obtenir à moyen terme leur autonomisation dans l'application des technologies éprouvées.

❖ *le financement*

L'un des handicaps du développement de l'Élevage est l'insuffisance de financement. Le financement permettra d'intensifier les productions animales, de faciliter la transformation et la commercialisation des produits animaux. Pour ce faire, des actions doivent être entreprises afin que les éleveurs et les autres opérateurs du sous secteur accèdent facilement au financement. L'existence de la multitude d'IMF et plus particulièrement de l'avènement de la Banque Agricole(BAGRI) constitue une aubaine à saisir. Dans cette optique, il y a lieu de :

- amener l'État à mettre à la disposition les fonds prévus lors de la création de la BAGRI, notamment ceux relatifs à la bonification, à la garantie, aux calamités.
- entreprendre des actions d'information et de sensibilisation des acteurs de l'opportunité de financement qu'offrent les IMF et la BAGRI et les y amener à les fréquenter ;
- l'informer les éleveurs de la possibilité d'obtenir des soutiens financiers (subventions) à travers les projets tel que le PRODEX ou certaines ONG ;
- mettre à disposition des fonds d'innovation dans le cadre des projets tel que le PPAAO à travers sa composante « fonds compétitifs » pour appuyer et encourager les activités d'intensification de l'élevage à tous les niveaux (production, transformation et commercialisation) ;
- mettre à contribution le cadre de concertation du sous secteur de l'Élevage pour faire un plaidoyer afin mobiliser les fonds additionnels au financement de la SDDE. Au-delà, un « *business meeting* » pourrait être organisé pour inciter les investisseurs.

❖ *La Commercialisation*

Plusieurs études ont montré que le Niger dispose d'avantages comparatifs indéniables pour la production et l'exportation du bétail sur pied et de la viande. Cependant, la part du Niger dans le marché africain est d'à peine 8.7%¹.

On constate que plusieurs opérateurs économiques des pays voisins, notamment le Nigeria, se ravitaillent directement en animaux dans les grands marchés de collecte et de regroupement. Par ailleurs, l'insuffisance d'unités de transformation et la multitude d'intermédiaires font perdre à l'éleveur une grande part de la valeur ajoutée sur l'animal. Selon des études 2/3 du prix de la valorisation finale de l'animal revient à l'éleveur, tandis que 1/3 est constitué par la valeur ajoutée créée en aval de la production (marges des commerçants et autres frais)². Dans la mise en œuvre de la SDDE, des actions favorables à l'amélioration de la marge bénéficiaire de l'éleveur et augmenter la valeur ajoutée des produits de l'élevage sont à entreprendre, notamment :

- Envisager la création des guichets/comptoirs le long des frontières dans le respect des accords auxquels le Niger a souscrit ;
- Consolider et diversifier les circuits de commercialisation de produits animaux ;
- poursuivre l'intégration sous-régionale et la libre circulation des biens qui offrent des opportunités de débouchés ;
- promouvoir la création des industries de transformation dans les zones stratégiques (laiteries, abattoirs, tanneries...) ; et le développement de l'artisanat du cuir, de la corne, etc. ;
- etc.

❖ *la sécurité publique*

Aucun développement ne peut se faire sans la sécurité, or l'insécurité sévit dans la sous-région.

Au Niger elle affecte le sous-secteur de l'Élevage dans la zone nord et se caractérise par des agressions et des vols à mains armées du bétail et des recèles de vente d'animaux. Cette situation a amené l'État nigérien à inscrire dans son PDES des actions visant à garantir la paix et la sécurité, pour répondre aux menaces potentielles tant endogènes qu'exogènes.

A travers le PDES, le renforcement des institutions garantes de la défense du territoire et de la sécurité des citoyens constitue ainsi une priorité fondamentale pour le Niger.

Il s'agit de lutter simultanément sur deux fronts. D'abord, il convient de combattre le risque important de déstabilisation d'origine externe, lié en particulier à l'infiltration de réseaux de criminalité organisée et de trafiquants ou encore aux retombées sur le territoire national de conflits nés dans les pays voisins. Ensuite, il s'agit de prévenir les risques internes de résurgence de conflits intercommunautaires et d'assurer qu'aucune zone du territoire n'échappe à l'autorité de l'État. L'efficacité de l'action de l'État reposera ici notamment sur une coordination des activités en matière de réconciliation et de dialogue, de sécurité et de développement.

L'atteinte de ces deux objectifs dans le secteur de la défense, de la sécurité et de la garantie de l'unité nationale s'appuiera sur deux programmes, notamment:

- Sécurisation des biens et des personnes et préservation de l'unité nationale ;

¹ Maïga, (2011).

² FAO, (2010).

- Délimitation et surveillance des frontières nationales.

L'amélioration de la sécurité publique favorisera sans aucun doute le développement de l'élevage sur l'ensemble du territoire en général et dans la zone pastorale en particulier.

❖ *la communication*

La communication est un facteur déterminant dans la mise en œuvre de la SDDE.

Depuis quelques années, le Niger s'est doté d'une Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) où la communication pour le développement est définie comme étant "une utilisation de processus de communication, de techniques et de médias qui, en facilitant une bonne compréhension de leur situation et des options de changement qui s'offrent à eux, aide les gens à résoudre des conflits, à chercher la concertation, à planifier des actions de changement et de développement durable, à acquérir les savoirs et outils nécessaires pour modifier leurs conditions et la société dans laquelle ils vivent, et enfin à améliorer l'efficacité de leurs institutions".³

Dans le cadre de la PNCD, le Gouvernement ambitionne de porter le taux de couverture nationale, notamment *les médias et la téléphonie*, de 54 % en 2010 à 72 % en 2015 et celui de *la pénétration des TIC* de 25% en 2010 à 50% en 2015. Ce qui favorisera l'accès du plus grand nombre à l'information et au savoir. Au-delà de cette stratégie, le Gouvernement ambitionne de faire du Niger à terme, une place internationale des services, donc des affaires.

De manière plus spécifique au secteur de l'Élevage, le site du Réseau des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) et Système d'Information sur les Marchés (SIM) constituent des créneaux fiables de par leurs résultats positifs dans la communication en faveur de l'amélioration des transactions.

En plus de l'opportunité de la PNCD, la SDDE s'appuiera aussi sur d'autres créneaux de communication, notamment *la stratégie Nationale de Transport* avec un engagement politique de désenclavement du pays, à travers un vaste programme de renforcement, de diversification et de modernisation des infrastructures routières afin d'accroître le transit ; le Niger étant un corridor de transit et de transport international. S'agissant des infrastructures ferroviaires, le Gouvernement accordera une priorité particulière à la prolongation jusqu'au Niger des lignes existantes dans la sous-région. Cet engagement politique vise à assurer la régularité, la sécurité et la diminution des coûts de transport.

Sur *le plan du transport aérien*, le Gouvernement entend améliorer la desserte régulière de la capitale et des villes de l'intérieur du pays et de la sous-région, en encourageant la création d'une compagnie aérienne nationale et l'étude d'un projet d'installation d'un atelier certifié International Standard Organisation (ISO) de maintenance des avions.

L'amélioration du secteur des transports contribuera sans conteste à faciliter l'acheminement des animaux et des produits animaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

❖ *la coordination sectorielle*

Toute organisation qui veut responsable, aura besoin d'une meilleure coordination. La SDDE s'appuiera sur les modèles qui ont fait leur preuve.

³ Stéphane Boulc'h, Radios communautaires en Afrique de l'Ouest, Guide à l'intention des ONG et des bailleurs de fonds, **Hors-Série n°5**, Avril 2003.

Dans le domaine du développement rural, les actions du Gouvernement viseront en priorité la recherche de la souveraineté alimentaire à travers la mise en œuvre de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Adoptée le 18 avril 2012, la Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et nutritionnelle et le Développement Agricole Durables constitue la seule référence du secteur pour la collaboration entre l'Etat et les autres groupes d'acteurs, tels que les PTF, les ONG, les Organisations Socioprofessionnelles et les Associations

Les actions de développement du secteur rural en général et du sous-secteur élevage en particulier, sont complexes et variées et leur mise en œuvre fait appel à une multitude d'acteurs tant publics que privés, ce qui requiert une coordination des interventions dans le sous-secteur.

La création d'un cadre formel de concertation du sous-secteur de l'Élevage constitue un atout majeur de coordination sectorielle. Ce cadre qui fonctionne régulièrement est un lieu approprié d'échanges et de partage d'informations entre tous les acteurs intervenant dans le sous-secteur. Il soutiendra la réussite de toutes les actions à entreprendre.

V. Risques

Les risques qui pourraient compromettre la réussite du premier plan d'actions de la SDDE se résument à :

- ***L'instabilité politique et institutionnelle***: toutes les stratégies sous sectorielles concernant le monde rural sont bâties(en tout cas jusqu'en 2015) sur la Stratégie pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et pour le Développement Agricole Durables, seul cadre de référence né de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Sa mise en œuvre requiert une stabilité politique et institutionnelle pour éviter un recommencement qui pourrait avoir comme conséquence un flottement.
- ***L'émergence de nouvelles maladies animales*** : la survenance de maladies nouvelles peut avoir un effet négatif sur les résultats attendus relatif à l'axe stratégique de la santé animale de la SDDE. Pour ce faire, une veille permanente doit être instaurée pour minimiser le risque par anticipation ;
- ***la faible mobilisation des ressources financières*** : la faiblesse, voir l'absence de plaidoyer convaincant en faveur de la SDDE peut constituer un handicap pour obtenir l'adhésion totale de tous les acteurs, en occurrence celle des bailleurs de fonds (PTF, Privés). S'il est régulier, le cadre de concertation du sous-secteur de l'Élevage constitue une des opportunités pour mitiger ce risque ;
- ***la fluctuation du taux de changes*** (parité du dollar US/Euro ; Naira /FCFA) : La grande partie des importations des intrants s'effectue avec le dollar avec les pays du Nord, celles à partir du Nigéria sont acquittées avec la Naira. A certain moment, cette fluctuation de monnaies se répercute sur le coût de production des produits locaux. Cette situation pourrait rendre la mise en œuvre de la SDDE plus onéreuse. Par ailleurs si des transactions commerciales internationales sont mal négociées à travers des accords tels que l'adoption des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays de la CEDEAO et d'autres accords bilatéraux ou multilatéraux sur l'agriculture, la mise en œuvre de la SDDE pourrait en souffrir surtout dans l'industrialisation de l'élevage et l'exportation des produits animaux, la concurrence aidant.

Annexes

Annexe 1 : Bibliographie citée

- Anderson S., *La mobilité pastorale*, Diffa, ZFD, 2007, 68 p. + annexes
- Anderson S., Monimart M., *Recherche sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques des pasteurs mobiles de la région de Diffa*, IIED, 2009.
- Bodé S., *Mobilité et mutations : cas de la communauté de pasteurs Wadaabe du lignage des Suudu Suka'el de Tanout (Niger Centre-Est)*, Niamey, Thèse de Géographie, novembre 2011, 378 p. (version provisoire).
- CAPAN, *Projet de Renforcement des Capacités du Collectif des Associations Pastorales du Niger - PRC/CAPAN, PHASE I (2009- 2013)*, mars 2009.
- Colin de Verdière, *Etude comparée de trois systèmes agro-pastoraux dans la région de Filingué – Niger, les conséquences de la sédentarisation de l'élevage pastoral au Sahel*, juin 1995, thèse INA-PG, juillet 1998, 162 p
- FAO, *Revue du secteur avicole*, 2009a.
- FAO, *Profil nutritionnel du Niger, Division de la Nutrition*, 2009b.
- Haut Commissariat à l'Initiative 3N, *Note technique sur l'Initiative 3N*, 2011, 11 p.
- OIE, *Analyse des écarts PSV Niger*, Réunion de restitution du 02 février 2012 (*document de restitution*).
- PSSP, *Rapport final d'exécution et de capitalisation du PSSP*, Ministère de l'Elevage /IRAM-EGIS-BCEOM, 2011, 231 p.
- RECA, *RECA-info (numéro 2 du 18 mars 2008)*, 2008.
- SE/SDR, *Etat des indicateurs en 2006*, 2007.
- SE/SDR, *Rapport de Suivi 2007-2009*, 2011.

Annexe 2 : Bibliographie consultée

- ARED, (1999), *Recherche et maintien de la paix, stratégie pour une gestion alternative des conflits*, ARED/CERFLA-GTZ, 155 p.
- Arzika S., Bonnet B., Gandou Z., *Pratique et droits des acteurs dans la gestion des situations conflictuelles liées à la mobilité pastorale*, PSSP-ZDF/DED/Fnen Daddo, 2008, 110 p.
- Baaré, A. et al. *Programme de renforcement des capacités des services vétérinaires du Niger*, 2011.
- Barkire Abdoulaye, Moutari Mahaman, *Etude sur l'approfondissement du diagnostic et de l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural*, Région de Tahoua, CIP-SDR, SE-SDR, octobre 2004, 95 p.
- Cabinet du Premier Ministre / Secrétariat Permanent SRP, *Définition d'un programme de capacités en matière de suivi-évaluation de la SRP*, août 2006.
- Cabinet du Premier Ministre / Secrétariat Permanent SRP, *Diagnostic du dispositif institutionnel de suivi-évaluation de la SRP au Niger*, août 2006.
- Cabinet du Premier Ministre / Secrétariat Permanent SRP, *Projet de directives pour l'élaboration du rapport 2008 de suivi de la mise en œuvre de la SDRP*, mars 2009.
- CARE, *Appui au processus d'élaboration d'un guide d'animation en hydraulique pastorale (GAHP)*, Diffa, Ared-Iram/Niger, 2009.
- Diop Amadou, Maman Maman Sani, *Etude sur l'approfondissement du diagnostic et de l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural*, Région de Maradi, CIP-SDR, SE-SDR, , octobre 2004, 61 p.
- Diop Amadou, Zanou Fada, *Etude sur l'approfondissement du diagnostic et de l'analyse des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement rural*, Région de Dosso, CIP-SDR, SE-SDR, , octobre 2004, 80 p.
- ECOWAP, *Revue de statistique et leurs cohérences avec les objectifs et principes de l'ECOWAP/PPDDA*, 2010.
- Haut Commissariat à la Modernisation de l'État, *Étude sur la mise en place de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales – ANFICT*, 2008.
- FAO, *Revue du secteur rural, Profil du Niger*, rapport provisoire, mars 1011.
- Lux Développement, *Proposition de formulation NIG/018, Programme d'appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la SDR dans la région de Dosso (doc. de travail)*, 2009.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, *Procès Verbal de la première réunion du Comité de Pilotage du programme 2, « Gouvernance Locale des ressources naturelles » de la SDR*, septembre 2008.
- Ministère de l'Hydraulique, *Manuel de procédures administratives, comptables et financières des projets et programmes du Ministère de l'Hydraulique dans le secteur rural*, décembre 2008.
- Ministère de l'Hydraulique, *Etat des lieux et proposition d'une stratégie nationale en hydraulique pastorale au Niger*, Ministère de l'Hydraulique, coopération danoise Danida, Iram, mars 2009, 135 p.
- Mohamadou Abdoulaye, *Le foncier pastoral, cas du terroir de Dembouden*, Etudes et travaux n° 30, LASDEL, A., 2004, 25 p.
- MRA, *Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger*, 2001.
- MRA, *Projet intégré de développement de l'élevage laitier au Niger – PIDEL*, 2007.

ME/IA, *Recensement Général de l'Agriculture et du cheptel 2005-2007* ; Résultats définitifs, juin 2007.

ME/IA, *Plan de formation / recyclage des cadres du MEIA (document de travail)*, décembre 2007.

ME/IA – Centre de Multiplication du Bétail, *Programme d'activités et budget 2008*, avril 2008.

ME/IA - DEP, *Programme d'actions prioritaires*, février 2009.

ME/IA, *Programme National d'Actions Intégrées (PNAI) pour la Prévention et le Contrôle de l'Influence aviaire et humaine au Niger*, 2008.

ME/IA, *Forum national sur la santé animale*, (2008).

ME/IA, *Situation de référence programme 12, aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, février 2009, DEP, 20 p.

ME/IARA, *Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger, état des lieux, axes d'intervention et des programmes prioritaires*, 109 p.

ME/IA, *Plan de formation / recyclage des cadres du MEIA*, 35 p.

ME/IA, *Mission d'analyse institutionnelle du secteur de l'élevage au Niger*, BTC/CTB, Avril 2001.

ME/IA, *Plan triennal de développement de l'Élevage 2011-2013*, 2010, 16 p.

ME/IA, *Rapport de formulation, Appui à l'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, BTC/CTB-Ministère, 2009, 33 p. + annexes.

ME/IA, *Dossier technique et financier, Appui à l'aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, BTC/CTB-Ministère, 2009, 64 p. (2 tomes : Code 3006690 et 3006691).

ME, *Plan d'action pour le développement de l'Élevage*, 2011, 7 p.

Ministère du Plan, *Note d'orientation stratégique pour un Développement Durable et une Croissance Inclusive*, août 2011, 20 p.

Niger, République du, *Stratégie de développement rural*, novembre 2003.

Niger, République du, *Loi no 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'élevage*.

Niger, République du, *Code Rural, Recueil des textes*, CN du CRSP, Ed. 2004. 243 p.

Niger, République du, *Stratégie de développement rural – Plan d'action*, novembre 2006.

Niger, République du, *Projet de loi relative au pastoralisme*, mai 2008.

Niger, République du, & Danemark, Royaume de, *Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger – PASR 2009-2013: Document du Programme*, septembre 2008.

Niger, République du & Danemark, Royaume de, *Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger – PASR 2009-2013: Description de composante*, septembre 2008.

Niger, République du & Danemark, Royaume de, *Programme d'Appui au Secteur Rural du Niger – PASR 2009-2013: Description de composante 2 - "Appui au développement rural des régions de Diffa et de Zinder dans le cadre de la SDR"*, septembre 2008.

Niger, République du, Présidence de la République, *Décret portant organisation du Ministère de l'Élevage et des Industries Animales*, 2008.

Niger, République du, *Loi relative au pastoralisme*, Ministère des Ressources Animales, 2011, 27 p.

OCDE, *Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris: chapitres par pays – Niger*, 2006.

OIE, *Evaluation des Services Vétérinaires de la République du Niger à l'aide de l'outil PVS de l'OIE* (Juillet 2008).

- PSSP, *La mobilité pastorale dans la région de Zinder*, IRAM-Karkara/AFD, 2009, 113 p.
- SE/SDR, *Etat des indicateurs en 2006*, 2007.
- SE/SDR, *Répartition des PTF dans le cadre de concertation de la SDR et dans ses programmes et sous-programmes (actualisé en juillet 2008)*, 1 p.
- SE/SDR, *Programme d'appui au Secteur Rural du Niger PASR 2009 – 2013*, document de programme, version finale, septembre 2008, 128 p.
- SE/SDR, *Programme d'appui au Secteur Rural du Niger PASR 2009 – 2013, description de la composante 2 « appui au développement rural des régions de Diffa et de Zinder dans le cadre de la SDR »*, version finale, septembre 2008, 113 p.
- SE/SDR – Coopération Danoise / GTZ, *Etude préalable à la régionalisation des programmes de la SDR – Région de Diffa*, février 2008.
- SE/SDR – Coopération Danoise / GTZ, *Etude préalable à la régionalisation des programmes de la SDR – Tome 5 : Synthèse*, février 2008.
- SE/SDR – Coopération Luxembourgeoise, *Etude préalable à la régionalisation des programmes de la SDR – Région d'Agadez*, septembre 2008.
- SE/SDR, *Guide d'orientation pour la Régionalisation du Plan d'Action de la SDR - PA/SDR*, mars 2009.
- SE/SDR, *Termes de Référence pour l'évaluation organisationnelle et institutionnelle de l'administration du secteur rural en vue d'améliorer la mise en œuvre de la SDR*, 2009.
- SE/SDR – Coopération Danoise / GTZ, *Programme d'appui au secteur rural – PASR : Manuel de procédures administratives et financières (version provisoire – 2^{ème} draft)*, février 2009.
- SE/SDR, *Guide d'orientation pour la régionalisation du Plan d'Action de la stratégie de développement rural*, (PA-SDR), avril 2009, 20 p.
- SE/SDR, *Situation de référence programme 12: Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux*, 2009.
- SE/SDR, *Programme d'appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement rural*, 33 p.
- SE/SDR, *Synthèse volet sécurité alimentaire, Programme national d'investissement agricole prioritaire (PNLA-P/SDR)*, nov 2011, 11 p.
- SE/SDR, *PNLA-P/SDR, Le secteur rural, principal moteur de la croissance économique au Niger*, 2011, 93 p.
- SE/SDR, *Note relative à la Directive de l'UEMOA concernant la loi des finances dans le contexte du Niger*, 2012
- SNV, *Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/ Accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales*, SNV, 2009.
- WISP/UICN, *Revue mondiale de l'économie du pastoralisme*, 2006, 46 p.

Annexe 3 : Valeurs initiales et valeurs cibles des indicateurs

Les indicateurs sont à compléter et à actualiser (par la SE/SDR pour les données 2010 encore fragmentaires) de manière à faire ressortir la situation initiale. Concernant les valeurs cibles, elles doivent faire l'objet d'un travail prospectif entre chefs de services en regard d'un budget prévisionnel, puis doivent être validées par l'autorité.

Sources des informations : SE/SDR (2011 : 18-19) Rapport de Suivi 2007-2009 et Restitution OIE (2012)

Tableau 3 (annexe) : Valeurs initiales et valeurs cibles des indicateurs du plan d'action

<u>Objectif global :</u> Développer durablement l'élevage pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des populations et la résilience face aux crises et aux catastrophes naturelles			
<u>Objectif spécifique :</u> Assurer l'émergence de systèmes de productions animales porteurs, à même de favoriser une gestion économique et écologique durable des ressources pastorales			
Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Valeurs initiales (2010 ou 2011)	Valeurs cibles (2017)
IMPACT : l'élevage est développé durablement pour une amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs	Taux de vulnérabilité des ménages Part des productions animales dans le PIB	66% (pauvreté rurale)	52% (pauvreté rurale)
EFFETS			
EFFET 1 L'élevage contribue durablement à la sécurité alimentaire, nutritionnelle, et aux revenus des populations	% de couverture vaccinale des bovins % de couverture vaccinale des petits ruminants % de couverture vaccinale camélidés % de couverture vaccinale des volailles (NC) Réduction des foyers de certaines maladies majeures Réduction d'incidence		

	des maladies animales		
EFFET 2 Les productions animales sont accrues, diversifiées et valorisées	Taux d'exploitation du cheptel Taux d'accroissement du revenu des ménages		
EFFET 3 Un environnement juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage est créé	Diminution du Nb de conflits de compétences		
PRODUITS et ÉVOLUTION DES INDICATEURS (début et fin de phase 1 : 2017)			
PRODUIT 1 La couverture sanitaire du cheptel (ruminants) est assurée	% de couverture vaccinale bovins % de couverture de petits ruminants % de couverture camélidés Nb de mandat sanitaire délivré par an et par genre Nb de services vétérinaires renforcés Nb de spécialistes au Labocel (par genre) Nb SVPP installés par an (par genre) Nb d'agents inspecteurs formés et opérationnels (par genre) Nb de postes d'inspection opérationnels (par genre)	Début (2010-2011) PPCB : 25% du taux de couverture en 5 ans Pasteurellose des camélidés : 0% du taux de couverture Nb d'auxiliaires formés : 263 Nb d'agents techniques d'élevage : formés : 240 Nb de postes vétérinaires réhabilité : 53	Cibles (2017) PPCB : passage de 25% à 60% du taux de couverture en 5 ans Pasteurellose des camélidés : passage de 0% à 30% du taux de couverture en 5 ans 10 SVPP/an/installés Nb d'auxiliaires formés : ? Nb d'agents techniques d'élevage : formés : 421 Nb de postes vétérinaires réhabilité : ?
PRODUIT 2 Le dispositif de contrôle et de surveillance épidémiologique des maladies animales est renforcé	Nb de postes de contrôle créés et fonctionnels Carte épidémiologique élaborée et mise à jour		Vétérinaires publics: Passage de 33 à 76 en 5 ans (+44)
PRODUIT 3 La couverture sanitaire du cheptel aviaire est assurée	% de couverture vaccinale des volailles Nb et type de vaccins utilisés Nb de volailles vaccinées Nb de volailles déparasitées Nb de familles touchés par les vaccinations (par genre)		Maîtrise des épizooties en 5 ans

	du chef de famille)		
PRODUIT 4 La lutte contre les principales zoonoses (tuberculose et rage) est renforcée	Nb d'inspecteurs formés et équipés (par genre) Nb de spécialistes au LABOCEL (par genre)		Maîtrise des épizooties en 5 ans
PRODUIT 5 L'hygiène des denrées animales et des aliments d'origine animale est assurée	Nb d'inspecteurs assermentés (par genre) Nb de poste frontaliers créés et opérationnels Nb de certificats sanitaires délivrés aux frontières Quantité de produits saisis	Vétérinaires publics en fonction : 33	Vétérinaires publics: Passage de 33 à 76 en 5 ans (+44) dont le renforcement du service inspection
PRODUIT 6 Les systèmes de productions animales sont sécurisés	Nb de schémas d'aménagements réalisés/an Nb de points d'eau réhabilités ou créés Kilomètres de balisages d'axes de transhumance Nb d'enclaves sécurisés Niveau de diminution de conflits Superficie pastorale aménagée	Puits pastoraux réhabilités : 33 Puits pastoraux foncés : 48 Forages foncés : 5 Forages réhabilités : 80 Parcs/couloirs vaccination : 77 Aires pâturages délimitées en ha : 28002 Balisage des axes en km : 200 Cartes des axes : 13 Couloirs relais balisés : 2 Superficie (ha) de ressources fourragères reboisées : 6.963 Schémas d'aménagements fonciers mis en place : 1	À définir selon perspective de budget
PRODUIT 7 Les races animales locales sont améliorées	Nb de races ayant fait l'objet d'amélioration Nb de races caractérisées Nb de géniteurs diffusés Nb de centres CMB réhabilités	Nb. d'unités d'élevage de reproduction installées : 2	Nb. d'unités d'élevage de reproduction installées : ?
PRODUIT 8 Les bonnes pratiques d'élevage et l'intensification des productions sont promues	Nb de petits élevages familiaux mis en place Nb de familles touchées (par genre du chef de famille) Nb de fermes modernes d'élevages installées Nb de BAB installées	Nb. de points de vente d'aliment bétail mis en place : 6 Nb ; de banques et de boutiques d'intrants : 194	Nb. de points de vente d'aliment bétail mis en place : ?
PRODUIT 9 La capacité de production agro industrielle et agro alimentaire est renforcée	Nb d'usines d'aliment bétail installées Types de produits et des quantités fabriqués		2 usines d'aliments fonctionnelles en 3 ans Stocks régionaux de sécurité effectifs
PRODUIT 10 Des infrastructures de marché sont réalisées	Nb de marchés à bétail réhabilités et/ou construits Nb d'abattoirs réhabilités et/ou construits		À définir selon perspective de budget
PRODUIT 11 Le transport des produits de l'élevage est mieux assuré	Nb de véhicules frigorifiés fonctionnels Nb de bétailières fonctionnelles Diminution du temps de		À définir selon perspective de budget

	transports Nb et distance de pistes commerciales aménagées		
PRODUIT 12 Les systèmes d'information sur les crises et catastrophes naturelles en milieu pastoral sont efficaces	Observatoire pastoral mis en place et opérationnel Données d'alerte et cartes disponibles		Observatoire pastoral fonctionnel avec des données cartographiques pertinentes
PRODUIT 13 La coordination et le management du dispositif d'intervention sont mieux assurés	Nb d'équipes mises en place et opérationnelles par région, département, commune Nb de missions réalisées Taux de décaissement FOSEL		
PRODUIT 14 Les mesures permettant la création d'un environnement favorable au développement des filières animales sont mises en œuvre	Nb de projets ayant obtenu un prêt bancaire (par genre du demandeur) Nb de filières identifiées et porteuses Nb d'organisations et de faitières structurées Nb de contrats commerciaux signés % de présence des femmes dans les organisations (base et faitières)		À définir selon perspective de budget
PRODUIT 15 Les ressources publiques sont accrues et mobilisées	Taux de croît du budget du MEL Nb et montant de projets d'élevage subventionnés sur Budget national Taux d'approvisionnement du FOSEL Niveau de contribution financière des Collectivités Nb et montant financiers engagés par les PTF	Budget MEL : 2.178 millions de FCFA annuel (3,3 millions d'euros)	Budget MEL : passage de 2.178 millions de FCFA annuel (3,3 millions d'euros) à 5.284 millions de FCFA (8,05 millions d'euros).
PRODUIT 16 Les ressources privées sont mobilisées	Montant des prêts consentis par les banques Montant de l'apport personnel des privés		À définir selon perspective de budget
PRODUIT 17 Les connaissances et les compétences sur les filières animales et la sécurité alimentaire sont renforcées	Nb de programmes de recherche engagés par filière Nb de thèmes vulgarisés Nb de formations continues dispensées	Nb. d'éleveurs formés et suivi : 2227 Nb d'auxiliaires formés : 263 Nb. d'auxiliaires para vétérinaires formés : 11	Nb. D'éleveurs formés et suivi : ? Nb d'auxiliaires formés : ? Nb. d'auxiliaires para vétérinaires formés : ?
PRODUIT 18 Les capacités d'intervention des institutions publiques et privées d'appui conseil sont renforcées.	Nb d'OP et ONG renforcées Nb de services techniques équipés	Secrétaires des commissions foncières formées : 800 Commissions formées aux textes règlementaires : 87 Commissions appuyées : 43	À définir selon perspective de budget
PRODUIT 19	Nb de sessions/réunions		À définir selon

La Gouvernance et la coordination du Ministère de l'Élevage sont bien assurées	de concertations réalisées Nb d'outils de suivi conçus Nb de missions d'évaluation effectuées		perspective de budget
--	---	--	-----------------------
